

## *sommaire*

- à noter, état civil  
page 2
- mot du Maire  
page 3
- les décisions  
page 4
- vie de la commune  
page 11
- le dossier  
page 16
- patrimoine  
page 20
- vie des associations  
page 26
- infos  
page 32
- agenda  
page 36



bulletin N°65  
juin 2011

### *La Mairie*

Jours et horaires  
d'ouverture :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi  
de 8h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h30  
mardi : de 10h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h30.

Tél. 04 76 89 18 05

Fax. 04 76 89 10 85

[mairie@vaulnaveys-le-haut.fr](mailto:mairie@vaulnaveys-le-haut.fr)

[www.vaulnaveys-le-haut.fr](http://www.vaulnaveys-le-haut.fr)

● le dossier (p. 20)

Le Syndicat Intercommunal de  
Gestion d'Uriage (S.I.G.U.)

● patrimoine (p. 34)

Séminaire des Missions  
(2<sup>e</sup> partie)



## Garderie périscolaire

Tél. 04 76 89 28 20  
du lundi au vendredi :  
7h15 - 8h30 et 16h30 - 18h15

## Bibliothèque

mardi et mercredi :  
17h00-19h00,  
vendredi : 16h30-19h00,  
samedi : 10h00-12h00.

En juillet / août :  
seulement les mardis  
et vendredis de 17h à 19h.

## Espace jeune (12-17 ans)

le mercredi après-midi 13h30-  
18h et les vacances scolaires

## Marché

tous les vendredis de 16h à 20h  
place Eugène Riband

## Pompiers

En cas de sinistre, appelez le 18  
ou le 112 (depuis un portable).  
Prenez le temps de donner la nature  
du sinistre, votre nom, votre  
adresse complète, le n° de la rue  
et surtout la commune dont vous  
dépendez. Pour les habitants  
d'Uriage, précisez le nom de la  
commune : Vaulnaveys-le-Haut.

## Déchetterie

mardi, jeudi, vendredi : 8h-13h  
mercredi : 8h-13h et 14h-18h  
samedi : 8h-18h

## Transports

### Ligne 6050

Vizille - Uriage - Gare de Gières  
- Grenoble

### Ligne 6051

Le Pinet - Uriage - Gare de Gières

### Ligne 6010

Chamrousse - Uriage - Grenoble

### Renseignements

ALLO Transisère 0820 08 38 38  
ou [www.itinisere.fr](http://www.itinisere.fr)

Des fiches horaires  
sont disponibles à la Mairie.

## EDF/GDF

Service accessible 7j/7, 24h/24  
Accueil clientèle : 0 810 898 178  
Urgence Electricité :  
0 810 333 338

# état civil

## Naissances bienvenue à :

- **PLANÇON-VEAU** Juline, Marie, Edith le 26 novembre 2010
- **COURBEZ** Ilan né le 27 novembre 2010
- **VIAL** Alan, Adam, Quentin né le 2 décembre 2010
- **LEYSSIEUX** Lily, Rose, Delphine née le 13 décembre 2010
- **RUGGIU** Sandro né le 3 janvier 2011
- **FERRIER TATOUÉ** Zion né le 5 janvier 2011
- **LUCATELLI** Lino, Hugo Arthur né le 26 janvier 2011
- **BELLON** Lorenzo, Timéo, Mattéo né le 13 février 2011
- **OUSHINE-TABOURIN** Camille née le 25 février 2011
- **CAMY-PONCET** Loïs né le 26 février 2011
- **CAMY-PONCET** Thao né le 26 février 2011
- **CARRIERE** Eloann, Gabriel né le 4 avril 2011
- **CARRIERE** Mahé, Philippe né le 4 avril 2011
- **PINA** Marin né le 9 avril 2011
- **GUERILLOT-VIAL** Inès, Adèle, Lucie née le 13 avril 2011
- **MUSSO** Andréa, Virginie née le 21 avril 2011
- **LE MARC' HADOUR** Elie, Maël né le 2 mai 2011
- **AUVRIGNON** César, Louis, Philippe, Romuald né le 9 mai 2011
- **FRUALDO** Lorenzo né le 9 mai 2011
- **VERBECQUE** Louis, Nicolas, Dominique né le 10 mai 2011
- **CORADIN** Coleen née le 24 mai 2011
- **IVALDY** Eve, Odile, Geneviève née le 28 mai 2011

## Mariages ils se sont unis devant nous :

- **BUCKI** Marek, Janusz et **DALAVEAU** Laure Marie Charlotte, le 22 janvier 2011
- **ERTLE** André et **RENAUX** Annie Thérèse, le 14 février 2011

## Décès c'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

- **COLOMBOTTI** Magheritan, Andreina, Lazzara veuve BOULLLOUD
- **ARDIZZI** Angiolina veuve CECI le 18 janvier 2011
- **MUSSO** Antonio le 9 février 2011
- **CHAFFANJON** Nicolette épouse MOREL le 13 mars 2011
- **DEBARGE** Thierry Cyrille le 4 avril 2011
- **EYMIN-PETOT-TOURTELLET** Max, Eugène Le 4 avril 2011
- **DUSSAUD** Gilberte, Marcelle, Joséphine veuve ROUSSIN le 13 mai 2011
- **VIGNON** Jean-Léo, Jacques, Alfred le 21 mai 2011
- **BESSON** Eugène, Marius, Émile le 29 mai 2011

# à noter

### CIRCULATION

Un nouveau plan de circulation a été mis en vigueur. Il a conduit à certains changements et à la mise en place de « STOP » à différentes intersections. Nous attirons l'attention des usagers sur ces modifications importantes pour leur sécurité.

### RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Comme chaque année, à partir de la mi-juin, notre agent va procéder au relevé des compteurs d'eau. Il vous est reconnaissant de veiller à ce que leur accès soit dégagé afin de lui faciliter la tâche.

# le mot du maire



Cette première partie de l'année a été particulièrement riche en événements et en décisions.

L'été qui s'annonce chaud et sec vient confirmer tout le bien fondé de notre démarche visant à assurer de façon pérenne, en quantité et en qualité, l'alimentation en eau potable de notre commune.

Autre dossier majeur, celui du Syndicat Intercommunal de Gestion d'Uriage (SIGU) et la déplorable situation conflictuelle qui nous oppose à Saint-Martin d'Uriage. Leur entêtement et leur refus de tout compromis risquent fort de nous conduire à une absence de coopération et de concertation catastrophique pour l'avenir de la station. Comment peuvent-ils à la fois souhaiter une redynamisation et agir en parallèle en fossoyeurs d'Uriage ? Cette attitude est d'autant plus regrettable que c'est là le seul point qui vient ternir des relations, au demeurant cordiales, entre les élus de nos deux communes qui partagent la même soif de projets et d'ambitions pour ce territoire .

Troisième volet important, le budget 2011. Il confirmera à tous, s'il en était besoin, que la rareté de nos ressources et leur gestion rigoureuse ne nous permettent en aucun cas de rivaliser avec nos voisins dans l'aménagement et l'entretien d'Uriage en cas de disparition du SIGU et qu'un partage des richesses générées par la station, sous quelque forme que ce soit, est non seulement légitime mais vital.

Je terminerai mon propos par l'annonce d'un chantier qui vient, bien malgré nous, de s'ouvrir : la réforme voulue par les pouvoirs publics de l'intercommunalité et l'absorption de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois par la Métro. Si une telle éventualité venait à se confirmer, c'est le quatrième changement de communauté que nous serions amenés à connaître, en moins de 10 ans, et cette fois-ci sans que nous ayons été seulement informés ou associés au projet.

Il est encore beaucoup trop tôt pour en débattre avec vous et ce sujet sera certainement au cœur du prochain bulletin municipal puisque cette réforme, si elle intervient, devra être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le forum des associations, qui aura lieu en septembre, sera sans doute pour moi l'occasion de mieux vous informer sur l'état d'avancement de ce dossier, malheureusement entaché dès le départ par une absence de concertation et de démocratie qui me fait craindre pour l'avenir.

Dans cette attente, je souhaite à chacun et à chacune d'entre vous des vacances estivales riches en joies et en découvertes.

**Jérôme RICHARD,**  
Maire

# décisions du conseil

## Budget primitif communal 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Charges à caractère général	761 614	Produits des services	198 500
Charges de personnel	965 108	Impôts et taxes	1 540 548
Autres charges de gestion courante	297 197	Dotations et participations	574 600
Charges financières	78 223	Autres produits de gestion courante	59 000
Charges exceptionnelles	773	Produits exceptionnels	25 701
Dotations aux amortissements et provisions	113 285		
Virement à la section d'investissement	182 149		
<b>Total</b>	<b>2 398 349</b>	<b>Total</b>	<b>2 398 349</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
		Excédent reporté	58 792
Remboursements des emprunts	146 721	Virement de la section de fonctionnement	182 149
<i>Immobilisations</i>		<i>Amortissements</i>	112 635
Frais d'étude : maîtrises d'oeuvre	258 847	Dotations et réserves	276 607
Logiciels	24 000	Subventions	78 804
Terrains	91 562		
Agencements et aménagements terrains	65 000		
Achat maison " Masnada"	340 000		
Création commerce RDC maison "Excoffier"	150 000		
Matériel et mobilier	151 874		
Réserve incendie du Fujaret	91 486	Emprunts	1 303 581
Travaux bâtiments	241 449		
Travaux de voirie	258 000		
Travaux sur réseaux	193 629		
<b>Total</b>	<b>2 012 569</b>		<b>2 012 569</b>

### Poursuite d'une ambition maîtrisée

L'exercice budgétaire 2011 s'inscrit dans le contexte du bilan de mi-mandat et de la réflexion sur les choix stratégiques des 3 années à venir. Ces orientations, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir dans un prochain document, sont déterminantes pour l'exercice 2011.

Les seules ressources maîtrisables sont les contributions directes pour lesquelles la marge de manoeuvre reste faible.

Nous devons trouver les économies dans le fonctionnement pour satisfaire le financement des services de base et contribuer au financement des investissements nécessaires au développement de notre commune.

Depuis 2009, le budget de fonctionnement global a baissé de 2 492 385 € à 2 398 349 €, tout en maintenant le niveau des services et en conservant l'effort sur l'autofinancement à hauteur de 182 149 €.

La fiscalité locale a été augmentée de 1%, ce qui donne avec l'augmentation des bases décidée par l'État, une progression pour 2011 de 2,07%.

Notre fiscalité présente des taux plus bas que les moyennes départementales et nationales mais il faut mesurer les montants en euros qui sont largement dans les moyennes avec l'effet mécanique de nos bases (valeurs locatives) élevées.

Encore une fois, c'est l'augmentation des recettes fiscales et l'économie sur nos charges qui doivent nous permettre d'équilibrer nos budgets pour réaliser les investissements retenus avec un emprunt de 1 303 000 €, sans prendre en compte le produit de la vente du terrain d'Uriage qui devrait intervenir en fin d'année 2011 pour 2 300 000 €.

# Taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles

Le conseil municipal, dans sa séance du 24 mai 2011, a décidé d'instaurer, conformément à l'article 26 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2007, une taxe pour la vente de terrains nus devenus constructibles en raison de leur classement en zone urbaine ou à urbaniser dans un Plan Local d'Urbanisme depuis moins de 18 ans. Elle concerne donc les terrains qui n'étaient pas constructibles au POS adopté en 1990 et qui le sont devenus en 2006 après l'élaboration du PLU. Elle entrera en application à compter du 24 août 2011.

## Champ d'application de la taxe :

La taxe s'applique aux cessions réalisées par les personnes physiques et les sociétés et groupements soumis au régime d'impositions des plus values immobilières des particuliers.

En revanche, la taxe ne s'applique pas aux profits tirés d'une activité professionnelle imposable au titre des bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux.

Ne sont donc pas concernés les profits réalisés par les marchands de biens et les lotisseurs.

## Les biens concernés :

La taxe s'applique aux seules cessions de terrains nus à titre onéreux.

Les mutations à titre gratuit sont exclues du champ d'application de la taxe.

## Les cessions exonérées :

La taxe ne s'applique pas :

- lorsque le prix de cession du terrain est inférieur au prix d'acquisition, effectivement acquitté par le cédant et tel qu'il a été stipulé dans l'acte de cession, majoré d'un montant égal à 200% de ce prix.

Par exemple, si le terrain a été acquis 100 000 €, et si le prix de la cession est inférieur à 300 000 € (soit inférieur à 3 fois le prix d'acquisition), aucune taxe ne sera due.

- aux terrains dont le prix est inférieur à 15 000 €



## Les modalités d'imposition :

Le fait générateur de l'imposition est la 1<sup>ère</sup> cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en zone constructible.

## L'assiette de la taxe :

La taxe est assise sur un montant égal au 2/3 du prix de cession du terrain diminué du prix d'acquisition stipulé dans les actes, actualisé en fonction du dernier indice des prix à la consommation publié par l'INSEE.

## Le taux de la taxe :

Le taux est fixé à 10% de la base taxable, soit 6,6% de la plus value réalisée.



## Franck Sendra

Vous avez peut-être déjà rencontré ou vous allez rencontrer « un nouvel homme fort » au sein de l'équipe des employés municipaux. En effet depuis environ 1 mois, c'est Frank SENDRA qui occupe le poste laissé vacant par Julien Rousset. Ce Monchaffriaud d'une trentaine d'années, avec une maman de la région, est né dans le Midi et a rejoint l'Isère depuis une quinzaine d'années. Il est papa de 2 enfants. Il connaît bien notre secteur puisqu'il a déjà travaillé sur les communes voisines. Nous lui souhaitons donc la bienvenue et une bonne intégration dans la commune.

## Issila, le logiciel pour les services périscolaires

La Mairie a décidé de se doter d'un logiciel pour gérer les services périscolaires. L'objectif est multiple :

- passer à une facturation unique pour tous les services périscolaires (Restaurant scolaire, Garderie, Étude surveillée...),
- donner plus de souplesse aux usagers en permettant une inscription aux services sur internet,
- avoir un outil qui puisse donner plus de précisions sur les fréquentations et apporter des statistiques pour gérer au mieux l'évolution de nos services périscolaires.

Un appel d'offre a été lancé et de nombreuses sociétés ont répondu et proposé des démonstrations.

Dans le même temps nous avons comparé nos résultats avec les

communes de Vaulnaveys-le-Bas et Notre-Dame de Mésage qui souhaitaient également se doter d'un logiciel. Notre choix s'étant porté sur le même logiciel, nous avons pu faire un achat groupé qui a permis de faire des économies. Le logiciel retenu est le logiciel ISSILA™ de la société EME.

Ce qui va changer pour les familles, c'est qu'elles pourront à tout moment utiliser un outil personnalisé leur permettant d'inscrire leurs enfants directement en ligne, ou encore de communiquer avec les agents. Une facture unique pour tous les services leur sera adressée.

Les familles ne disposant pas d'une connexion internet ou ne

souhaitant pas utiliser cet outil pourront, comme elles le faisaient auparavant, s'inscrire auprès des services de la Mairie.

Une réunion d'information est prévue pour tous les parents le **mardi 28 juin à 19 heures** à la salle polyvalente. (Une information sera distribuée dans les cartables des enfants).

A l'occasion de cette réunion les comptes de chaque famille seront créés, des démonstrations seront prévues pour modifier ou créer son compte, inscrire ses enfants aux services périscolaires et la société EME sera là pour répondre aux questions des usagers.

Ce logiciel sera opérationnel pour la rentrée prochaine.

## À quel stade en sommes nous ?



Pour répondre aux besoins grandissants de notre club : plus de 250 licenciés, une école de rugby performante, des équipes reconnues bien au-delà du département et des dirigeants dynamiques et motivés, la commune a engagé plusieurs actions sur les infrastructures mises à disposition.

Elle a acquis en fin d'année dernière, après de nombreuses et longues démarches administratives, une parcelle voisine du stade Daniel Petiot. Au printemps, ce terrain a été labouré, puis fertilisé et ensemencé comme le terrain d'honneur. L'ESV pourra ainsi compter, dès la saison prochaine, sur une surface de jeu complémentaire pour l'entraînement qui permettra de réduire la sur-

fréquentation et de la préserver pour la rude période hivernale. Les services techniques assurent l'arrosage régulier de la pelouse. Les travaux d'éclairage de l'ensemble seront terminés courant juin. Nous devons faire face aujourd'hui à la défaillance du producteur d'eau chaude à gaz des vestiaires qui est à remplacer. Une réflexion est en cours avec l'AGEDEN\* pour définir la solution technique et source d'énergie à mettre en œuvre pour une optimisation de la consommation, répondre au mieux au Grenelle de l'Environnement et être prêts pour les premiers matches.

\* AGEDEN : Association pour une GEstion Durable de l'ENERgie

# Tarifs du prix de l'eau et de l'assainissement

Afin de faire face aux investissements nécessaires pour la rénovation de nos réseaux, le conseil municipal a décidé pour 2012 la tarification suivante

	Individuel	Collectif	Locaux à usage commercial, industriel et artisanal, hôtels, résidences hôtelières	
<b>TARIFICATION EAU POTABLE EN EURO HT (TTC)</b>				
Prime annuelle d'eau potable	23,70 (25,00)	23,70 (25,00) / logements	23,70 (25,00) / chambres	
Prix du m <sup>3</sup> d'eau potable (au volume)	1,33 (1,40)			
Taxe Ag Eau Lutte contre la pollution (au volume)*	0,21 (0,22)			
Mise hors service du branchement	18,96 (20)			
Ouverture, Fermeture du branchement	18,96 (20)			
Réouverture pour défaut (relève, paiement)	28,44 (30)			
Remplacement compteur (forfait)	37,91 (40)	Coût réel du compteur + forfait 18,96 (20)		
<b>TARIFICATION ASSAINISSEMENT EN EURO HT</b>				
Prime annuelle assainissement	23,70 (25,00)	23,70 (25,00) / logements	23,70 (25,00) / chambres	
Prix du m <sup>3</sup> d'eau usée (au volume)	1,37 (1,45)			
Taxe Ag Eau Modernisation des réseaux (au volume)*	0,15 (0,16)			
Participation raccordement à l'égout (PRE)	4 000	13 € / m <sup>2</sup> de SHON	3500 par chambre	3500 par annexe
<b>TARIFICATION SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) EN EURO HT</b>				
Contrôle de conception et bonne exécution (forfait par dossier)	132,70 (140)			
Contrôle de bon fonctionnement (forfait par contrôle périodique tous les 4 ans)	47,39 (50)			
<b>TARIFICATION SERVICES COMMUNS EN EURO HT</b>				
Arrivée ou Départ non signalé	18,96 (20)			
Infraction au règlement	758,29 (800)			

Tableau récapitulatif des prix de l'eau et de l'assainissement sur notre commune

TVA : 5,5

## Ces prix ont pour conséquence :

Une augmentation du prix du mètre cube d'eau (+ 25,47%) par rapport au rôle 2011.

Pas d'augmentation du prix du mètre cube d'assainissement par rapport au rôle 2011.

Une augmentation de la prime fixe d'eau potable (+13.67 %) par rapport au rôle 2011.

Une augmentation de la prime fixe d'assainissement (+13.67 %) par rapport au rôle 2011.

Le prix moyen du mètre cube communal est de 3,64€ TTC/m<sup>3</sup> (3,10€ TTC/m<sup>3</sup> en 2011). Ce tarif est dans la moyenne de l'agence de bassin.

Pour mémoire, rappelons que le budget de l'eau et de l'assainissement sont indépendants entre eux et du budget communal et que seules leurs recettes respectives peuvent les alimenter.

## Histoire d'eau

Plus d'une centaine de personnes se pressaient ce jeudi 31 mars, dans la salle polyvalente, pour répondre à l'invitation de la municipalité qui conviait la population à une réunion d'information dont le thème était «quelle eau demain à Vaulnaveys-le-Haut ?» et qui avait pour but d'expliquer la stratégie choisie lors du conseil municipal du 22 février.



Une centaine de personnes étaient présentes à la réunion d'information

Autour du Maire et des élus étaient présents, pour fournir toutes les informations et répondre à toutes les interrogations, M. VAILLON, du cabinet Res'O Conseil et M. BERTRAND, président du SIERG.

Jérôme RICHARD rappela le long processus de réflexion et d'études qui avait conduit le conseil municipal à prendre sa décision et confia à M. VAILLON le soin de préciser les tenants et aboutissants du dossier.

### Deux solutions possibles

Partant du constat que les ressources actuelles vont s'avérer insuffisantes et que les équipements d'adduction et de distribution sont en mauvais état, la municipalité a été amenée à travailler sur un projet alternatif à la gestion actuelle des ressources en eau de la commune.

Pour l'aider dans cette démarche, elle a demandé au bureau d'études Res'O Conseil de comparer les deux solutions possibles :

- la rénovation des installations d'adduction et de distribution

en conservant le système actuel de gestion directe et en recherchant de nouvelles ressources

- l'achat d'eau à un syndicat (le plus adapté étant le SIERG) à qui la commune confierait les compétences adduction et stockage.

Au terme de cette étude, il est apparu que, non seulement financièrement, mais aussi et surtout en terme de qualité et de quantité, c'est la deuxième solution qui était la meilleure, compte tenu du fait que nos eaux sont actuellement des eaux de surface provenant de captages non protégés, que les normes de salubrité sont de plus en plus draconiennes et que la recherche et la mise en place des nouveaux et indispensables captages est particulièrement difficile, voire quasi impossible à obtenir. Par ailleurs, les investissements à réaliser pour rénover et normaliser des installations d'adduction et de stockage, qui sont en mauvais état ou en fin de vie, mobiliseraient des fonds qui seraient infiniment plus utiles dans l'amélioration du réseau de distribution dont le rendement est actuellement et malheureusement aux environs de 50%. On comprend mieux que, dans cette hypothèse, la commune pourra intervenir plus rapidement sur les secteurs identifiés comme défectueux et tendre vers un pourcentage nettement meilleur dans les 15 ans à venir. Cela d'autant mieux que le SIERG va prendre à sa charge tous les travaux de raccordement ainsi que

les investissements nécessaires sur les réservoirs existants et même le crédit en cours pour la réalisation du réservoir du Roul.

La contrepartie est bien sûr l'achat de l'eau, 0,40 € HT le m<sup>3</sup>, mais la réalisation des travaux de distribution permettra de diminuer progressivement, et de façon conséquente, la facture due au syndicat.

### Un syndicat mutualiste et solidaire

Avant de passer la parole à Claude BERTRAND, Jérôme RICHARD tint à souligner l'un des éléments importants qui avait convaincu le conseil municipal d'avancer vers la solution retenue : adhérer au SIERG, c'est tout le contraire d'un affermage auprès d'une société privée, de type VEOLIA ou LYONNAISE DES EAUX, c'est au contraire entrer dans un établissement public fondé sur une solidarité intercommunale et où chaque commune, petite ou grande, est représentée de la même façon par deux délégués. Ce n'est donc pas un abandon de souveraineté mais une participation à un partage de décisions dans le cadre d'une gestion dont la philosophie principale est de conserver l'eau à l'abri de toute démarche marchande.

C'est ce que confirma Claude BERTRAND avant de dresser un historique et une présentation du syndicat qu'il a l'honneur de présider.





Créé en 1947 pour la production et l'adduction en eau potable de 7 communes, il en regroupe aujourd'hui 31, soit plus de 220 000 habitants.

L'eau captée provient des nappes alluviales souterraines de la Romanche situées à Vizille et St-Pierre de Mésage. Cinq puits profonds de 20 à 34m, sécurisés par un dispositif de télésurveillance, garantissent une filtration naturelle efficace, renforcée par un système de contrôle et d'analyses journalier.

Ils fournissent actuellement 55 000 m<sup>3</sup> d'eau pure par jour sur une capacité de 100 000 m<sup>3</sup>.

Le SIERG a néanmoins pensé à sécuriser le futur puisqu'il dispose d'une large réserve avec un projet de captage dans la nappe de l'Eau d'Olle à OZ EN OISANS.

Ainsi toutes les garanties de qualité comme de quantité sont réunies pour que les communes membres puissent se tourner sereinement vers l'avenir.

#### **Gouverner, c'est prévoir**

La suite de la réunion permet, par une suite de questions-réponses, d'apporter au public présent de nombreuses précisions sur la réalisation du projet ou sur des thèmes comme les changements climatiques, l'avenir de la ressource et les solutions pour l'économiser.

Ce débat eut le mérite également de clarifier le distinguo qu'il faut faire entre le prix facturé à l'utilisateur et le coût réel de l'eau. Avec l'idée que suite à un rattrapage constant dans les 10/15 années à venir, le premier devra correspondre au second afin de dégager les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de rénovation du réseau de distribution.

Si le raccordement au SIERG pourra vraisemblablement être effectif courant 2013, ce n'est qu'à l'horizon 2020/2025 que Vaulnaveys-le-Haut sera en passe de réussir ce pari de distribuer, dans des conditions matérielles et financières satisfaisantes, une eau de qualité à sa population, quel qu'en soit le nombre et quelles que soient les évolutions environnementales ou climatiques.

**Il était urgent et vital d'y penser aujourd'hui.**

## *Les gourlus ont les boules*

Rassurez-vous, c'est tout le contraire puisque grâce aux travaux réalisés par nos services techniques au stade Daniel PETIOT, nos anciens disposent désormais de deux terrains de pétanque qui font la joie, avec les beaux jours, de ceux qui étaient réfractaires aux parties de cartes ou qui souhaitaient diversifier leurs activités.



## *Achat d'un tenement foncier jouxtant les écoles*

Le conseil municipal a décidé lors de sa séance de janvier d'acquérir le terrain et la maison MASNADA qui se trouvent en bordure du groupe scolaire, avenue d'Uriage.

Cette acquisition permettra d'envisager, le moment venu, dans de bien meilleures conditions le projet d'extension et de création de locaux périscolaires adaptés.

## Inauguration de la Mairie

C'est en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles Michel ISSINDOU, député, Gilles STRAPPAZZON, conseiller général, de très nombreux maires et élus des communes voisines, des adjoints et conseillers municipaux, que Jérôme RICHARD a officiellement inauguré, le mercredi 20 avril dernier, les locaux de la mairie qui ont fait peau neuve.

Après un bref historique des lieux, qui abritent les services communaux depuis plus de deux siècles, il a expliqué combien cette modernisation était indispensable : « déjà initiée par mes prédécesseurs, cette transformation se devait d'aller à son terme. De 1564 habitants en 1975, nous sommes passés, en un peu plus de 30 ans, à près de 3 500 aujourd'hui. Pour les employés, comme pour les administrés, il était urgent d'adapter ce bâtiment et de le doter des derniers perfectionnements techniques ».

Jérôme RICHARD en profita pour remercier Henri BONTEMPO, architecte, Marc ODRU, 1<sup>er</sup> adjoint qui a supervisé les travaux de rénovation et les différents corps de métiers qui sont intervenus, ainsi que le Conseil Général pour son aide financière.

« Grâce aux efforts de tous, nous disposons aujourd'hui d'une mairie spacieuse, lumineuse,

fonctionnelle et confortable. Il fallait adapter ce lieu à moindre frais et je crois que nous avons particulièrement bien réussi, conclut-il ».

Après une visite des locaux, et les interventions des personnalités présentes, vint l'heure de couper le traditionnel ruban qui précéda le convivial buffet auquel, dans une ambiance festive, l'ensemble des participants fut convié.

*Michel Issindou et Gilles Strappazzon entourent Jérôme Richard qui coupe officiellement le ruban*



## Un défibrillateur, salle Jean Platel



Suite à une décision du conseil municipal qui en avait décidé l'achat, un défibrillateur a été installé le lundi 14 mars à la salle Jean Platel dans l'enceinte du stade Daniel PETIOT.

Le technicien chargé de la mise en place en a profité pour dispenser une formation aux associations qui utilisent prioritairement ces locaux, les Goullus et l'ESV, ainsi qu'aux élus et agents municipaux qui avaient pu se rendre disponibles.

Une autre démonstration a eu lieu le vendredi 18 mars, à la salle des fêtes, à l'occasion de la conférence tenu par le professeur HALLALI, en présence d'un public nombreux, sur la prévention des risques cardio-vasculaires.

Cet appareil, d'utilisation très simple, peut sauver des vies. Espérons néanmoins ne pas avoir à nous en servir.

## Découverte du patrimoine

Samedi 28 mai, le groupe de travail « Synergie Patrimoniale », créé il y a une dizaine d'années par Roland Monon pour regrouper les associations patrimoniales et tous les amateurs de patrimoine du Sud Grenoblois, est venu découvrir notre commune.

C'est ainsi qu'une trentaine de personnes dont Madame Micheline Hauss, présidente de l'association des Amis du Musée de la Chimie, Messieurs Gilles Strappazon, conseiller général, Roland Monon, directeur de l'Office de Tourisme de la CCSG, Paul Bernard, vice-président de l'Association du Château de Bon Repos, Denis Belon, président des Amis de l'Histoire du Pays Vizillois, ont

suivi avec beaucoup d'intérêt les commentaires de Charles Paillet, intarissable conteur passionné et passionnant, qui avec l'aide de Jean Ravet et Marie-Pierre Davallet-Pin, leur ont fait découvrir l'église Saint-Jean-Baptiste, le parc des Alberges, la chapelle de Belmont et le site de Prémol, qui va être l'objet d'une importante valorisation dans les mois à venir grâce à la Communauté de Communes du Sud Grenoblois.

La matinée s'est terminée dans la bonne humeur autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.

*Les participants à l'église Saint-Jean Baptiste et à Prémol*



## Ski du mercredi 2011

### Une centaine d'enfants au ski du mercredi.

Pour sa 10<sup>e</sup> saison, l'activité ski du mercredi (organisée par la mairie de Vaulnaveys-le-Haut) a emmené 101 enfants de la commune sur les pentes (peu enneigées cette année !) de Chamrousse.

A cet effectif s'ajoute une dizaine d'enfants de l' A.S.C.V.B. de Vaulnaveys-le-Bas.

La mairie, qui porte cette activité, prend en charge une partie des forfaits de ski mais également toute la partie administrative de l'activité : inscriptions, achat des forfaits, réservations des transports et des moniteurs. La participation des parents permet de couvrir les frais de transport et de moniteurs.

Ces sorties de ski loisir sont encadrées par des moniteurs E.S.F. pour la plupart des groupes et une sympathique équipe de 24 bénévoles.

Les dix sorties se sont déroulées les mercredis après-midi, de janvier à mars, en dehors des vacances scolaires. Nous tenons à signaler que malgré les faibles chutes de neige de cet hiver, la qualité de la préparation du domaine skiable nous a permis de réaliser toutes les sorties prévues.

Tout ce groupe a donc pu profiter du plaisir de la glisse sur les pistes de Chamrousse.

Le passage des étoiles s'est déroulé lors de la dernière sortie du 30 mars 2011. Au retour, parents et enfants étaient conviés à la remise des étoiles qui s'est tenue à la salle polyvalente.

Cette soirée était également l'occasion de présenter les bénévoles qui ont remis les insignes aux enfants de chacun de leur groupe. Nous tenons donc à remercier tous les bénévoles sans qui l'activité ne pourrait pas exister.

La soirée s'est achevée autour d'un pot de l'amitié, grâce aux parents et bénévoles qui avaient préparé de succulents gâteaux pour clore cette fin de saison.

*Remise des étoiles le 30 mars 2011*



## Le site de compostage semi-collectif

Ce mercredi 4 mai a eu lieu l'inauguration officielle du site de compostage installé, grâce au financement de la communauté de communes, depuis août 2010 dans les jardins de la résidence de l'Europe à Vaulnaveys-le-Haut.

Composé de 3 bacs (bac de stockage du broyat, bac d'alimentation et bac de maturation) réalisés en bois, ce dernier

s'intègre parfaitement dans l'environnement et donne entière satisfaction à l'issue de sa période de test.

Comme l'a souligné Francis CARRÉ, vice président de la CCSG en charge des déchets ménagers et du tri sélectif : «cela réduit considérablement le volume des déchets résiduels et donc le coût lié à leur traitement, cela mobi-

lise et responsabilise les usagers, produit un compost 100% bio et développe le lien social entre les habitants».

La communauté de communes entend développer une politique active en faveur du compostage, aussi bien collectif qu'individuel, et compte sur des exemples comme celui-ci pour susciter de nouvelles initiatives.

*Pendant les explications et discours officiels*



## Maisons fleuries.

Comme chaque année, la commission « fleurissement » vous invite à participer à l'opération « Maisons Fleuries », afin de rendre notre village toujours plus attrayant. Cette opération est ouverte à tous les habitants de la commune.

Pour participer il suffit de s'inscrire à la mairie auprès de Nadine (tél. 04 76 89 18 05) et de fournir des photos de sa maison et des massifs de fleurs qui l'égaient au moment que vous jugerez le plus opportun.

Nous vous rappelons que la commission est à la disposition des personnes qui rencontreraient des difficultés pour les prises de vue.

Alors à vos outils et soyez encore plus nombreux que l'an dernier.

D'avance merci de votre participation.

## Trièves compostage

L'association Trièves Compostage intervient sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois afin de sensibiliser à la revalorisation des déchets organiques en compost. Pour ce faire, elle organise des «ateliers compostage» sur toutes les communes de la CCSG. Nous sommes donc à la recherche de personnes possédant un jardin et souhaitant accueillir un atelier compostage. Si cette démarche vous intéresse, merci de contacter l'association au 04 76 34 74 85 pour plus d'informations.



## Commune propre

L'opération commune propre est maintenant devenue une tradition dans notre commune.

Cette année le Sud Grenoblois avait choisi le samedi 9 avril pour cette journée citoyenne.

Dès le vendredi après-midi, les écoles se sont mobilisées en partenariat avec la commission environnement : deux classes maternelles et trois classes élémentaires accompagnées de leurs maîtres, de parents volontaires et d'élus ont parcouru les chemins de la commune. Ils ont fait, sous un soleil radieux et dans une

ambiance très conviviale, la chasse aux intrus depuis les mégots, petits papiers jusqu'aux canettes et bouteilles en tout genre.

Après ce « travail » éco-citoyen, ils se sont retrouvés à la salle des fêtes pour un goûter bien mérité.

Le samedi matin, ce fut au tour des adultes de montrer leur intérêt pour la propreté de leur commune. Monsieur le Maire et de nombreux élus se sont retrouvés dès 8h30 avec les bénévoles. Ils étaient, hélas, moins nombreux que les enfants. Différents groupes se sont cependant formés pour sillonner les chemins plus éloignés du centre bourg : alentours de la déchetterie, quartier de la Gorge, Belmont, la Tuilerie et même Prémol.

C'est avec plaisir que l'on a constaté une diminution des déchets sauvages.

*Enfants, enseignants, parents et élus prêts à partir à la chasse aux intrus*

Grâce à Marc et Gilles, des Services Techniques, les sacs remplis ont été acheminés à la déchetterie.

Tous les bénévoles se sont retrouvés à la salle des fêtes pour un moment convivial autour d'un sympathique apéritif.

Un grand merci aux participants à ce moment citoyen avec une mention particulière pour les enseignants et tous les enfants.



## De la graine de champion

Bastien Cotte-Barrot, ancien joueur de l'école de rugby de Vaulnaveys-le-Haut, s'est, depuis quelques années déjà, orienté vers le touch rugby. Récemment sélectionné pour participer au prochain championnat du monde qui se déroulera en juillet prochain à Edimbourg, Bastien a reçu un soutien financier de la mairie, honorée de voir les couleurs de la commune si haut portées.

Nous aurons prochainement le plaisir de l'accueillir au centre de loisirs afin qu'il initie nos jeunes têtes blondes à ce nouveau sport, encore un peu méconnu chez nous.

En attendant, nous souhaitons à toute l'équipe une belle aventure sportive !

## Des vacances... à Vaulnaveys-le-Haut

C'est ce que propose le centre de loisirs organisé sur la commune, mais des vacances placées sous le signe de la qualité et de la convivialité. Ainsi pour les vacances de Pâques, c'est à un voyage au travers des arts du cirque qu'ont été conviés les enfants de 3 à 13 ans avec la célèbre école de cirque Vit'anim. Toute la semaine, la trentaine d'inscrits, emmenés par la directrice, Patricia, a vécu à l'heure du jonglage et des acrobaties en tout genre.

La parade dans les rues du village, ainsi que la démonstration qui a clôturé la semaine, ont connu un très vif succès et ont permis aux

parents, venus en nombre, d'apprécier les progrès effectués par les enfants enthousiastes.



**Pour cet été, le centre de loisirs ouvrira ses portes du 4 au 29 juillet et du 22 au 31 août.** Des ateliers seront organisés chaque semaine : atelier bois, tir à l'arc, capoeira, tennis, aikido, cirque..., sans compter les désormais célèbres sorties du mercredi : Aventure Park à Laffrey, centre équestre à Chamrousse, centre aquarécreatif de St-Pierre d'Alleverd... Voilà quelques-uns

des rendez-vous concoctés par Patricia et son équipe.

Alors, si votre enfant vous demande de rejoindre ses copains au centre de loisirs de Vaulnaveys, n'hésitez plus. Il sera accueilli de 8h00 à 18h00 par une équipe de professionnels uniquement occupée à lui faire passer des vacances inoubliables... à domicile !

### ET POUR LES PLUS GRANDS ???

Avec JérémY, l'aventure jeunesse prend de l'ampleur ! Tous les mercredis, une quinzaine de jeunes de 13 à 17 ans le rejoint dans le local situé en face du groupe scolaire et relooké pour l'occasion. Sports, jeux d'eau (qui connaît le castel water ou le water jump ?), sorties diverses, sans négliger les glaces du goûter, rien n'arrête leur enthousiasme. Ainsi 4 d'entre eux se sont-ils lancés avec succès dans l'aventure du BSR. (voir p.15)



**Pour en savoir plus,** contactez la mairie de Vaulnaveys-le-Haut (04.76.89.18.05) ou l'ACL (04.76.87.76.41) [www.acl-grenoble.org](http://www.acl-grenoble.org)



Un autre projet en cours lie les jeunes au CHU de Grenoble. Il s'agit cette fois d'une entreprise plus grave organisée autour du thème des dons d'organes : le projet prendra la forme d'une vidéo où les jeunes s'exprimeront individuellement et collectivement sur ce que représente le don d'organes pour eux. Le document sera ensuite envoyé au CHU. Enfin, **le mercredi 22 juin** pour la journée nationale du don d'organes la vidéo des jeunes passera à l'écran et **France 3** sera logiquement présent pour parler du travail du secteur Jeunes de Vaulnaveys.

## DU CÔTÉ DES VACANCES...

Après un séjour de ski particulièrement réussi aux Saisies en février, les vacances de Pâques furent également riches en émotions. A l'écoute des attentes des jeunes, Jérémy s'ingénie à accompagner leurs projets, mais son plus grand plaisir est de les emmener vers de nouvelles aventures afin de leur faire découvrir des sensations inconnues : laser game, accrobranche... et prochainement, baptême de parapente sont ainsi au programme.

### L'aventure se poursuivra cet été, à la fois à Vaulnaveys-le-Haut et dans les différents séjours en cours d'organisation.

- du 11 au 15 juillet et du 18 au 22 juillet, 2 séjours à Craix pour les 10-13 ans
- du 18 au 22 juillet et du 25 au 29 juillet, 2 séjours sportifs à Autrans pour les 10-13 ans
- du 4 au 10 juillet, 1 séjour semi-itinérant pour les 11-14 ans
- du 11 au 15 juillet, 1 stage de descente VTT aux 7 Laux pour les 14-17 ans
- du 4 au 8 juillet, 1 stage de tir à l'arc méthode indienne (arcs indiens, sarbacanes...) pour tous, sur place.

Là encore, si vous voulez en savoir plus, contactez Jérémy (06.37.77.58.39) et bonnes vacances à tous !



## Brevet de sécurité routière

Quatre jeunes de la commune ont pris l'initiative de passer le BSR. Aidés dans leur démarche par Jérémy, notre animateur jeunesse, ils ont obtenu un soutien financier de l'espace jeunes et de la mairie, toujours soucieuse d'accompagner ces initiatives citoyennes.

Un temps agréable, ni trop chaud ni trop froid, des jeunes motivés malgré une heure très matinale, (à cet âge on dort minimum 12h), et un stage théorique de qualité. Un rendez-vous à 9h30 au local Jeunes pour une arrivée à 9h45 en Mairie de St-Martin d'Uriage. Le stage débute par un rappel des grands principes de la sécurité routière et du réel intérêt du BSR. S'ensuit une série de questions sur la législation des scooters, mobylettes et motos, et pour finir quelques mises en situation. Un début riche en informations et indispensable pour une conduite en sécurité.

Le lendemain, pour pouvoir se confronter à la réalité du terrain, une séance en vélo est organisée. Quelques défis sont lancés sur des parcours chronométrés ; suivent des tests d'équilibre... Sous une forme ludique, tout rappelle cependant que le BSR est une épreuve difficile qui demande du sérieux et de la rigueur.

Après ces séances de stage théorique et pratique, les jeunes sont tout de même en vacances. Je les amène donc dans un restaurant gastronomique à renommée internationale, Mc Donald. Le temps pour eux de souffler et de pouvoir discuter de l'épreuve finale du BSR prévue le lendemain...

Le Jour J : départ à 7 heures du matin. Je rencontre des jeunes stressés et excités à la fois. Les yeux grands ouverts pour certains, fermés pour d'autres (la loi des 12 heures de sommeil n'ayant pas été respectée !), la pression commence à monter...

7h30 : l'épreuve commence pour une durée de 5 heures de conduite par jeune en conditions réelles (Fontaine, Meylan, Centre ville de Grenoble...)

La journée s'achève et la pluie fait son apparition. Nous rentrons dans le hall d'accueil de l'auto-école pour attendre le verdict du moniteur...

C'est un sans faute !!! Tous nos jeunes de Vaulnaveys-Le-Haut sont titulaires du BSR.

Félicitations Messieurs et merci à la mairie pour sa contribution à la réussite de ce nouveau projet !



# S.I.G.U.

«Le pot de terre contre le pot de fer»  
Ou comment la station d'Uriage les Bains, à travers son syndicat de gestion (SIGU) est privée de millions d'euros de recettes fiscales provenant du casino

Le SIGU, qui fonctionne depuis 1977 et qui a repris les statuts du SIUC créé en 1959, qui en avait lui-même hérité de la chambre d'industrie thermique créée en 1923, a perçu ce produit des jeux jusqu'en 1982, date à laquelle le casino a connu une fermeture administrative (1). Celle-ci a duré 12 ans pendant lesquels, devant la pénurie de ressources, chaque commune a repris à sa charge une partie des besoins de son territoire.

Ainsi, du fait des habitudes prises et de la méconnaissance des statuts par les nouvelles équipes municipales, les choses se sont poursuivies sans que se pose la moindre question (2).

## LES JEUX SONT FAITS... ET RIEN NE VA PLUS

Depuis 1994, date de la réouverture du casino qui dépend territorialement de la commune de Saint-Martin d'Uriage, le produit de la taxe sur les jeux, dont le montant n'a cessé de monter en puissance jusqu'à atteindre les 3 millions d'euros par an, devrait revenir, en vertu des statuts, dont l'existence remonte aux années 1920 et qui n'ont jamais été modifiés à travers toutes les évolutions, au syndicat de gestion de la station fondé par les deux communes, St-Martin d'Uriage et Vaulnaveys-le-Haut qui ainsi administrent de façon paritaire ce territoire. Ainsi ce sont des sommes colossales qui au lieu d'être perçues par le syndicat sont perçues par

la seule commune de St-Martin d'Uriage pour bénéficier à la moitié de la station seulement.

L'autre partie, qui appartient à Vaulnaveys-le-Haut, reste sinistrée, privée des ressources qui auraient permis d'investir et de gérer ses équipements.

Cette situation, la Mairie de Vaulnaveys-le-Haut la dénonce depuis 2002, date à laquelle suite au renouvellement des municipalités, les nouveaux élus de Vaulnaveys-le-Haut ont découvert le pot aux roses :

Des statuts non appliqués, un syndicat lésé, une commune qui empêche indûment une recette, un trésorier qui la lui verse et qui est en partie responsable de cette erreur monumentale qui s'élève aujourd'hui à des dizaines de millions d'euros.

Depuis lors, la petite commune de Vaulnaveys-le-Haut, après de nombreuses tentatives de conciliation, devant l'intransigeance de St-Martin d'Uriage, se bat pour

faire reconnaître la légitimité des droits du syndicat à cette manne financière.

Ce sont en effet tous les habitants de cette partie d'Uriage qui sont spoliés et lésés puisque ces fonds auraient permis d'aménager décentement leur territoire mais on peut aussi se poser la question de savoir si les St-Martinois d'Uriage ont eux-mêmes retiré tous les bénéfices de cette recette qui n'a jamais été totalement investie sur leur partie de la station mais a servi à d'autres investissements hors du périmètre établi en 1923.

Mais là n'est pas le plus grave car privée de fonds, la station est également privée du bénéfice d'un partenariat efficace entre les deux communes qui avec des moyens financiers ambitieux et des projets communs auraient pu développer une station touristique d'envergure et valoriser ses atouts : une station thermique au passé prestigieux, aux portes de Grenoble, dans un cadre préservé,





aux pieds de Chamrousse, dotée d'un golf réputé, d'un parc d'exception, d'un hôtel restaurant de luxe 2 étoiles et d'une industrie de produits de beauté aujourd'hui connus dans le monde entier.

Dans une contrée dominée par les sports d'hiver, ce positionnement aurait pu faire d'Uriage un des fleurons majeurs du tourisme en Isère. Force est de constater que nous en sommes loin. Et pourtant Vaulnaveys-le-Haut n'a pas ménagé ses efforts pour rechercher des solutions et trouver des compromis. En vain. Elle a donc dû se résoudre à confier à la justice le soin d'apporter des réponses.

C'est en 2008, après quatre années de procédures que le Tribunal Administratif de Grenoble a confirmé la légitimité des droits du SIGU et le bien fondé de la démarche entreprise par Vaulnaveys-le-Haut (3).

### ALORS POURQUOI EN 2011 SOMMES-NOUS TOUJOURS AU POINT MORT ?

Pour comprendre ce mystère, il faut se replonger quelque peu en arrière.

Tout d'abord, ce syndicat est composé de 12 membres : 6 pour St-Martin d'Uriage et 6 pour Vaulnaveys-le-Haut et son président n'est autre que le Maire de St-Martin d'Uriage. On comprend qu'il se garde bien de défendre les intérêts du syndicat lésé en attaquant sa propre commune et en amputant son propre budget. On comprend également qu'à 6 contre 6, les représentants de Vaulnaveys n'ont aucun moyen de faire inscrire cette recette au budget du syndicat.

Seule solution pour eux : voter contre ce budget et s'en remettre à la Chambre Régionale des Comptes, puis au Préfet, qui dans un tel cas doit adopter un budget d'office. C'est ce qui s'est produit de 2004 à 2008 mais allez comprendre pourquoi la Chambre Régionale des Comptes, puis le Préfet n'ont pas adopté un budget d'office inscrivant en recette du

syndicat le produit des jeux de casino ? Sans doute étaient-ils mal informés des tenants et aboutissants du conflit.

Toujours est-il que Vaulnaveys-le-Haut n'a eu, dès 2004, pour se faire entendre d'autre moyen que d'attaquer le budget établi par le Préfet.

C'est cette procédure qui a abouti en 2008 mais c'est aussi ce qui explique que les services de l'État, se sentant désavoués, ont rechigné à appliquer pleinement les attendus du jugement se contentant d'affecter aux recettes du SIGU pour 2008 et 2009 une somme de 30 000 euros, bien loin des 2 millions et plus d'euros perçus ces années-là (4).

Et cerise sur le gâteau, ils ont purement et simplement omis d'en tenir compte dans l'établissement du budget 2010.

La conséquence inévitable à cet état de fait, c'est que la commune de Vaulnaveys-le-Haut a dû contester et attaquer tous ces budgets, créant tout au long de ces années, par la force des choses, et à son corps défendant, un climat déplorable d'antagonisme entre elle et les représentants de l'État, ceux-là même qui auraient dû l'aider à faire respecter les droits du syndicat et qui au contraire, parce qu'ils se sentaient attaqués, se sont faits objectivement les alliés

de ceux à qui la justice avait donné tort, allant même par trois fois en 2009 et 2010 jusqu'à demander en haut lieu la dissolution du syndicat afin d'étouffer le problème et de s'en débarrasser. Des interventions auprès du Président de la République et du Ministre de l'Intérieur ont heureusement permis pour l'instant de faire échec à ces demandes. Elles n'ont cependant pas empêché que des juristes, qui ont eu trois ans pour se torturer les méninges, réussissent à trouver un argument permettant de justifier l'injustifiable, pour la plus grande joie de St-Martin d'Uriage, très heureuse de tirer les marrons du feu.

C'est ce qui vient de se produire en février 2011 où le Tribunal Administratif, contre toute attente, vient de décider, en se fondant sur un article du Code Général des Collectivités Territoriales de 2005, modifié en 2010, que les statuts du syndicat ne constituaient pas une convention entre lui et la commune de St-Martin d'Uriage et que partant, ce dernier n'était pas fondé à percevoir le produit des jeux (5). Étrange interprétation d'un texte qui au lieu de restreindre le reversement de la taxe sur les jeux entre deux communes ou entre une commune et un syndicat avait pour but au contraire d'en permettre et d'en élargir le principe.

Il va de soi que ce jugement ne peut que soulager le trésorier



qui se retranche derrière les décisions préfectorales et qui depuis 16 ans verse des millions à St-Martin d'Uriage alors qu'il devrait les verser au syndicat. Et on le comprend d'autant mieux lorsqu'on sait qu'il est responsable sur ses fonds propres de toutes les erreurs qu'il pourrait commettre !

## OÙ EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Il est clair que Vaulnaveys-le-Haut ne pouvait que faire appel de ce jugement et que ses chances de l'emporter sont réelles. Sans parler de la rétroactivité contestable de ce texte, il y a en effet entre pouvoir et devoir une énorme différence. Si le texte prévoit que les communes peuvent par convention reverser le produit des jeux, il ne dit en aucun cas que cela constitue une obligation. Ainsi un reversement par un autre moyen, par exemple une obligation statutaire, qui plus est renforcée par une délibération signée par les maires des deux communes, n'est pas exclu (6).

Mais un autre danger guette le syndicat : voyant que la dissolution ne vient pas, la commune de St-Martin d'Uriage a demandé au Préfet son retrait du syndicat, ce qui entraînerait, si ce dernier l'accepte, la disparition de cette structure.

Dans cette hypothèse, quand bien même la procédure d'appel donnerait raison à Vaulnaveys-le-Haut, St-Martin d'Uriage pourrait conserver l'intégralité du produit des jeux puisqu'il n'y aurait plus d'entité susceptible de recevoir les fonds.

Et c'est bien le but que cette commune poursuit, contre vents et marées, sans même prendre conscience que cette attitude suicidaire va à l'encontre du but qu'elle affirme haut et fort poursuivre : la redynamisation de la station d'Uriage. Sans doute considère-t-elle dans son aveuglement qu'Uriage se borne à sa seule partie !

Le but de la réunion publique d'information du 14 avril 2011 était de faire prendre conscience à tous les acteurs de la gravité extrême de la situation et d'obtenir par une pression médiatique que la procédure d'appel puisse aller jusqu'à son terme sans qu'intervienne une dissolution ou une disparition du syndicat.

Cette éventualité est cependant de plus en plus menaçante car nous venons d'être informés que la Préfecture entendait profiter de la volonté de l'État de supprimer un maximum de syndicats, à l'occasion de la refonte des intercommunalités, pour faire disparaître le SIGU.

## ET POURTANT...

Le voir disparaître serait voir disparaître Uriage car si il y a bien deux communes, il n'y a qu'une seule station pour laquelle il ne peut y avoir deux avenir différents. Uriage et le SIGU ne font qu'un.

Etrange télescopage des choses, à l'heure où la réforme départementale va vraisemblablement nous réunir au sein d'une même et vaste communauté, le moment est on ne peut plus mal choisi pour couper Uriage en deux, alors qu'il devrait au contraire être celui d'un renforcement des liens de concertation et de coopération entre nos deux communes.

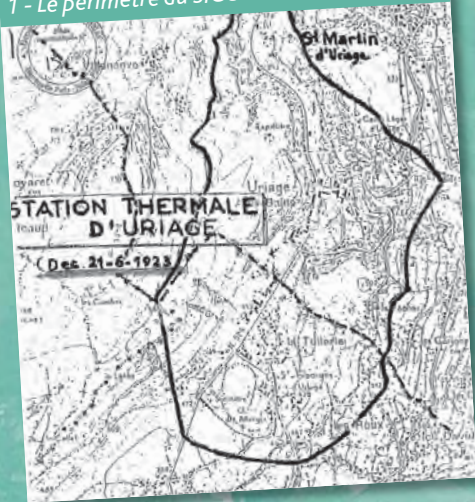
Comment le Préfet, dont le rôle est de faire respecter le droit et les valeurs fondamentales de la République, et il en a toute latitude puisqu'il n'est pas lié aux avis de la Chambre Régionale des Comptes, persiste-t-il dans une voie aussi injuste qu'incohérente ? (7)

Pourquoi, au contraire, ne choisit-il pas d'être un arbitre qui aide par sa médiation les deux communes à sortir du blocage et à trouver une solution négociée ?

Car enfin, qu'on le veuille ou non, sous peine de poursuivre inexorablement son déclin, Uriage a besoin que St-Martin d'Uriage et Vaulnaveys-le-Haut trouvent les moyens de conforter une communauté de destin. Cela passe par une recherche de solution qui respecte les droits légitimes de chacun, qui tienne compte des forces et des faiblesses réciproques, et surtout, surtout, qui procède d'une réelle volonté d'aboutir et de trouver les compromis nécessaires. Ne pas le comprendre et le vouloir serait avoir une vision mesquine et indigne d'élus dont le devoir est de trouver des perspectives d'avenir loin de schémas étriés, passésistes et égoïstes.

Parce qu'un divorce n'a jamais été générateur d'espoir. ■

## 1 - Le périmètre du SIGU



## 2 - Extrait des statuts du SIGU

ARTICLE 5.- Les ressources du Syndicat seront constituées par :- le produit de la taxe de séjour perçue dans les deux stations - le produit des jeux du Casino d'Uriage perçu précédemment par la Chambre d'Industrie Thermale d'Uriage, - 50% de la taxe locale perçue par les deux communes syndiquées dans les stations d'Uriage et de Chemrousse, - éventuellement, toutes autres ressources, taxes et participations communales qui s'avèreraient indispensables au bon fonctionnement des services dépendant du Syndicat.

## 3 - Extrait du jugement de mars 2008 confirmant les droits du SIGU

Considérant qu'aucun arrêté préfectoral n'a modifié les compétences du syndicat depuis 1977 ; que la commune de Saint-Martin d'Uriage ne peut, dès lors, utilement soutenir que le syndicat n'exercerait plus ses compétences en se référant à une délibération du comité syndical du 16 juin 1989 ; qu'elle ne peut davantage se référer à sa propre pratique dans le domaine des affaires du syndicat qui, si elle pose le problème de sa légalité, n'a pas pour effet de modifier la règle applicable ou d'entraîner sa caducité ainsi que la commune le soutient ;

Considérant que les circonstances que le bâtiment du casino a été démolit et que le casino est désormais installé dans un nouveau bâtiment, que ce casino a cessé de fonctionner pendant plusieurs années, ou, à supposer le fait établi, que l'autorisation ministérielle de réouverture ait été donnée à la commune de Saint-Martin d'Uriage, sont sans influence sur l'applicabilité des statuts du syndicat ;

Considérant qu'alors même que le budget arrêté ne ventile pas les recettes, se bornant à une somme globale au titre de "dotations et participations", il est constant que les recettes du casino, qui représenteraient selon la commune de Saint-Martin d'Uriage quinze fois le budget du syndicat, n'ont pas été prises en compte en méconnaissance de l'article 5 des statuts ; que, dans ces conditions, le budget n'a pas été arrêté en équilibre réel ; que la commune de VAULNAVEYS-LE-HAUT est par suite fondée à demander l'annulation de l'arrêté préfectoral attaqué ;

## 4 - Extrait de l'arrêté préfectoral 2008 - idem en 2009

CONSIDERANT toutefois qu'il y a lieu, pour la répartition des recettes du syndicat, de prendre acte du jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 19 mars 2008 qui considère que, les statuts prévoyant en recette le produit des jeux du casino, une telle recette doit figurer dans le budget arrêté ;

CONSIDERANT qu'il y a en conséquence lieu de prévoir des recettes d'un montant permettant de couvrir les seules dépenses arrêtées, et réparties de la façon suivante :

- Chapitre 7364 « prélèvement sur les produits des jeux dans les casinos » : 30 000 €
- Chapitre 74 « dotations, participations » : 24 297,30 € ;

## 5 - Extrait du jugement de Février 2011

Considérant que la COMMUNE DE VAULNAVEYS-LE-HAUT soutient que les recettes portées au budget primitif du syndicat intercommunal de gestion de la station d'Uriage pour l'année 2010 n'ont pas été évaluées de façon sincère, et que ce budget n'est donc pas en équilibre réel dès lors que les produits des jeux du casino d'Uriage n'ont pas été pris en compte, contrairement aux dispositions de l'article 5 des statuts du syndicat intercommunal ;

Considérant cependant qu'aux termes du premier alinéa de l'article L. 2333-54 du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 : « Dans les communes qui réalisent des actions de promotion en faveur du tourisme, le conseil municipal peut instituer un prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos. » ; qu'aux termes du dernier alinéa du même article, dans sa rédaction applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 : « Les communes peuvent, par convention, reverser tout ou partie du prélèvement au groupement de communes ou au syndicat mixte dont elles sont membres lorsqu'il réalise des actions de promotion en faveur du tourisme. » ;

Considérant qu'il n'est pas contesté qu'aucune convention n'a été passée entre le syndicat intercommunal de gestion de la station d'Uriage et la commune de Saint-Martin d'Uriage relativement au reversement de tout ou partie du prélèvement que celle-ci opère sur le produit des jeux du casino d'Uriage, dont cette commune est l'autorité concédante ; qu'ainsi, nonobstant la disposition précitée de l'article 5 des statuts du syndicat intercommunal, celui-ci ne pouvait légalement bénéficier du reversement de tout ou partie de ce prélèvement, à la date de l'arrêté attaqué ; que, dans ces conditions, la COMMUNE DE VAULNAVEYS-LE-HAUT n'est pas fondée à soutenir que les recettes du budget litigieux n'ont pas été évaluées de façon sincère et que ce budget n'est pas en équilibre réel ;

## 6 - Extrait de la délibération du SIGU du 13 octobre 1977

*Le produit des jeux perçu par Saint-Martin sera intégralement reversé, somme par la passé, au S.I.G.U.*

## 7 - Extrait du jugement de mars 2008

Considérant que le préfet n'était pas lié par l'avis de la chambre régionale des comptes ;



*Décembre 1949, la première  
fête de Noël, les fidèles  
arrivent à la messe de minuit  
avec des torches allumées*

# La chapelle de Notre-Dame-sous-la-Croix à Chamrousse

Lorsque les eaux d'Uriage sont redécouvertes au début du 19<sup>e</sup> siècle, Chamrousse devient rapidement un lieu de promenade pour la riche clientèle de « baigneurs » qui fréquente chaque été la station thermale. A pieds, mais le plus souvent à dos d'ânes ou de mulets, il faut plusieurs heures pour atteindre la croix que le comte Louis de Saint-Ferriol a fait ériger en 1856.



À partir de 1863, le père Tasse, véritable précurseur, s'installe l'été à Roche-Béranger. Pendant 22 ans, il accueille les touristes, leur offrant gîte et couvert. Mais en hiver, la montagne est quasiment déserte, le ski n'existe pas encore et la tentative du père Tasse de passer l'hiver 1883-84 se solde par un échec. Il ne reçoit que trois visiteurs et se jure de ne pas recommencer.

En 1878, Henri Duhamel, alpiniste grenoblois renommé, se rend à une exposition parisienne : « Je découvris avec joie de longues et étroites planchettes qu'un bienveillant exposant suédois me signala comme étant d'un emploi fort recommandable pour les

parcours sur la neige ». Il en rapporte une paire, qu'il essaie sur les hauteurs de Chamrousse, sans se douter qu'il fait ainsi son entrée dans l'histoire du ski.

La tentative n'est pourtant pas concluante, du fait de l'absence de fixations efficaces : « je dois avouer que durant d'assez longs jours, je me trouvais aussi embarrassé d'en tirer profit qu'une carpe peut le faire d'une pomme ».

C'est finalement deux décennies plus tard, en adoptant ce nouveau moyen de déplacement et en organisant des concours que les chasseurs alpins font découvrir le ski aux montagnards et que les apprentis skieurs commencent à fréquenter les magnifiques champs de neige de Chamrousse. La ligne de tram Grenoble-Vizille, inaugurée en 1894, va permettre le développement touristique du massif. L'hiver, pendant plus de quarante ans, de courageux grenoblois, quittent la ville par le premier tram et depuis la gare d'Uriage, empruntant chemins et raccourcis, montent à pied jusqu'à Recoin. C'est à cet endroit que le Club Alpin Français construit un chalet en 1911 pour accueillir ces

passionnés de glisse. Les routes d'accès ne sont réalisées que bien plus tard. Celle de Roche-Béranger par Prémol est terminée après la deuxième guerre mondiale et celle via Saint-Martin d'Uriage l'est en 1956.





*Skieurs à la Croix de Chamrousse au début du siècle. Ceux-ci n'ont, la plupart du temps, qu'un bâton. Ils le tiennent à deux mains et freinent du côté où ils veulent tourner et pour s'arrêter, le mettent entre les jambes et s'assoient dessus.*



*Recoin en 1950. Nous voyons au centre le chalet du Club Alpin construit, en 1911, sur un terrain loué au comte Gabriel de Saint-Ferriol. Les plans du chalet ont été dessinés par l'architecte Georges Serbonnel, membre du CAF. Sur la gauche, les baraquements du camp 3 « Mermoz » des chantiers de Jeunesse, construits au début de la seconde guerre mondiale.*

► Dès 1935 le projet de la station de Chamrousse prend forme et à la fin de la deuxième guerre mondiale, il commence à se concrétiser. Les skieurs sont de plus en plus nombreux à rejoindre les pentes de Recoin, sans pouvoir assister à la messe dominicale ce qui, à cette époque est un véritable problème. Pour le régler, l'Évêque de Grenoble demande aux pères du Sacré-Cœur, d'assurer chaque dimanche pendant l'hiver un service religieux dans la future station. Dès janvier 1949, un jeune père des Alberges célèbre le culte dans l'ancienne chapelle en bois des chantiers de jeunesse. Mais fin février, celle-ci est détruite par un incendie et la messe doit provisoirement être célébrée jusqu'à la fin de la saison, dans une baraque des ponts et chaussées où sont entreposés les chasse-neige.

Au printemps 1949, la route reliant Roche-Béranger à Recoin remplace l'ancien sentier et un grand parking, à proximité du futur téléphérique, peut accueillir voitures et cars.

La décision est prise de construire une chapelle. Le père René Brenot et le frère Willy Roettgers, du séminaire des missions seront les chevilles ouvrières de cette entreprise.

Le supérieur, Michel Magnin, obtient un terrain offert par les quatre communes indivises, (Vaulnaveys-le-Haut, Vaulnaveys-le-Bas, Brié et Herbeys), un peu en contrebas du chalet du Club Alpin Français, en limite du périmètre prévu pour la future station. La concession est accordée à titre « précaire et révocable », c'est-à-dire qu'à tout moment elle peut prendre fin sur simple décision du département ou des communes.

C'est mieux que rien puisque les pères n'ont pas le premier franc pour l'achat d'un terrain. Un ami du père Tapin en repos aux Alberges, ingénieur de formation, dresse les premiers plans. Le supérieur fait appel à la générosité de quelques entreprises pour la fourniture de matériaux. Les cimenteries Vicat et Porte de France offrent le ciment, les entreprises Pascal et Murienne, le gravier, le sable et tout l'outillage nécessaire à la construction, quant aux pierres pour le clocheton, elles sont choisies sur place.

L'entreprise Pascal, à pied d'œuvre pour la construction des premiers hôtels et du futur téléphérique, effectue gratuitement le terrassement. Dès le début juillet, les scolastiques avec l'aide d'un maçon professionnel, monsieur Dominique Tonon, de l'entreprise Murienne, commencent les fondations de la chapelle. A tour de rôle, ils viennent travailler à Chamrousse, logeant dans un ancien baraquement des chantiers de jeunesse.



*L'ancien chemin reliant Roche-Béranger à Recoin et au fond, le chalet du CAF (vers 1920).*



Mais fin juillet 1949, le chantier doit s'arrêter suite à des tracasseries administratives. En effet il faut l'avis du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme pour l'obtention du permis de construire et de plus, depuis l'arrêté du 27 août 1943, l'ensemble constitué par la Croix de Chamrousse, Recoin et la Roche-Béranger est inscrit à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général. Le projet est jugé trop « gothique » et pas adapté à une zone de montagne : « C'est une hérésie, un contresens. Dans l'architecture de montagne, il ne faut pas se battre avec les sapins en essayant de les imiter, il faut se faire tout petit devant eux, se tasser comme un chalet savoyard » déclare monsieur Janin, architecte des Beaux-arts. Après beaucoup d'incertitudes et d'interrogations, la construction reprend fin août, avec de nouveaux plans et les conseils de monsieur Janin. La charpente dont le bois est offert par des scieurs de Vaulnaveys-le-Haut est posée à l'entrée de l'automne sous la surveillance de monsieur Gabriel Didier de Montchaffrey et ses fils.



*Les séminaristes posent la charpente de la chapelle, au début de l'automne.*



*Située sous la croix de Chamrousse, la chapelle est baptisée : Notre-Dame-sous la Croix. C'est le deuxième bâtiment construit à Chamrousse, le premier étant le chalet du CAF, que l'on voit à gauche.*



*Les séminaristes logent dans un ancien baraquement des chantiers de jeunesse.*

Les portes, les fenêtres, les plaques de tôle de la toiture, la laine de verre pour l'isolation des murs et du plafond sont achetées par la congrégation et transportées par le père Tapin grâce au « tracteur » du séminaire. (Le tracteur, acheté à Gaston Mermier est une adaptation de l'époque car le matériel agricole est rare. Moteur Chrysler 6 cylindres en ligne, deux boîtes de vitesses et un pont de camion). La cloche est trouvée par le père Pierre Verscheure chez un brocanteur grenoblois et l'autel réalisé par monsieur Albert Dauphin menuisier à Saint-Martin d'Uriage. L'inauguration solennelle et la bénédiction de la chapelle ont lieu le dimanche 11 décembre 1949, alors que les premières neiges ont déjà recouvert Chamrousse. Plusieurs cars des VFD viennent

spécialement de Grenoble et de la région pour la circonstance. Trois messes sont célébrées dans la matinée. L'après-midi à 15h30, alors qu'un épais brouillard recouvre le massif, la cloche convie la foule à la dernière cérémonie. De nombreuses personnalités ont fait le déplacement. L'ancien président du Club Alpin, Pierre Lory, malgré son âge, est venu, raquettes aux pieds. La chapelle se révèle trop petite tant l'assistance est importante et de nombreux fidèles doivent rester à l'extérieur. La chorale du séminaire exécute quelques chants puis le père Magnin fait l'historique de la construction et remercie dans son allocution, tous ceux qui ont permis cette réalisation, en particulier les maires des communes indivises. Il souligne que ►►





*La première fête de Noël est particulièrement réussie. Tous les fidèles arrivent à la messe de minuit avec des torches allumées. Cette tradition s'est perpétuée pendant de nombreuses années.*

« la maison de Dieu est le premier édifice (de la future station) à être terminé ». En effet les premiers hôtels et le téléphérique sont encore en chantier.

L'archiprêtre de Vizille, Jean Gaillard, délégué de Monseigneur l'Évêque, assisté du père Magnin et du père Martel curé de Saint-Martin d'Uriage, procède à la bénédiction de la chapelle et des skis que certains n'hésitent pas à chausser pour le retour. Par la suite un service religieux s'organise chaque dimanche. Le père Magnin ou de jeunes pères du scolasticat viennent célébrer trois messes correspondant aux arrivées des cars : 9h, 10h, 11h30. Chacune ne dépasse pas 35 minutes, afin de laisser le plus de temps possible aux skieurs.

Dès l'année suivante, la construction d'un presbytère et d'un local pour accueillir les jeunes, est envisagée. Lors de la vente des baraquements des chantiers de jeunesse, l'entreprise Pascal remporte les enchères et cède aux pères du Sacré-Cœur, pour un prix modique, poteaux et poutres.

Comme pour la chapelle, les scolastiques, après obtention du permis de construire, se mettent au travail sous la direction technique de monsieur Dominique Massucco, menuisier à Saint-Martin d'Uriage et construisent au cours de l'été 1951 un chalet, à l'arrière de la chapelle. Il est terminé le 19 octobre.

Équipé d'une salle à manger-cuisine et d'un dortoir d'une vingtaine de lits, il est très utile aux jeunes séminaristes, qui chaque dimanche et pendant les vacances d'hiver viennent pratiquer le ski à Recoin.

Il permet également d'accueillir plusieurs colonies de vacances, hiver comme été.

Grâce aux nombreux dons, le coût des deux constructions n'est pas très élevé. Le séminaire doit faire cependant quelques petits emprunts. Ils sont rapidement remboursés par les quêtes du dimanche et la vente de photos de la chapelle et du séminaire. Lorsque les pères déménagent pour Lyon en 1954, toutes les dettes sont réglées.

Les pères ont quitté les Alberges, laissant de nombreux souvenirs. Il y a peu de temps, quelqu'un m'a raconté : « mon premier lance-pierre, c'est le père Tapin qui me l'a fabriqué ». Plusieurs sont revenus à l'occasion, sur les lieux de leur jeunesse.

Le samedi 27 juin 1987, les pères Joseph Tapin et Jean Leclerc ont célébré à Vaulnaveys-le-Haut, le 40ème anniversaire de leur ordination à l'église du village. Tous deux sont décédés aujourd'hui.



*Les séminaristes travaillent aux fondations du chalet durant l'été 1951.*

Il reste encore quelques pères qui ont fait leurs études à Uriage, j'ai pu les contacter. Ils ont été heureux de parler de cette époque et ont contribué à la réalisation de cet article.

La chapelle Notre Dame Sous la Croix reste le témoignage de leur passage dans notre région, même si elle est délaissée depuis la construction en 1968 du centre œcuménique de Roche-Béranger. ■



*Vue d'ensemble de la chapelle et du chalet. L'ancienne route entre Roche-Béranger et Recoin passe devant la chapelle. La nouvelle, pour les jeux olympiques de 1968, est construite un peu au-dessus du chalet, nécessitant son déplacement. Il est transféré en 1966, près du nouveau centre œcuménique de Roche-Béranger.*

*Remerciements aux pères du Sacré-Cœur : André Conrath Provincial de la province Euro-francophone, Antonio Tejado prêtre à Saint-Quentin, aux anciens d'Uriage, André Perroux, Jean Biondaro et Pierre Jacquemin qui fut le premier à répondre à mes questions. Mes remerciements vont également à madame Marie-Josèphe Buret (sœur du père Joseph Tapin), à madame Marie-Josèphe Decertaines (sœur du père René Brenot), à madame Gisèle Bescond (nièce du père François Siou), à François Siou (cousin du père François Siou) ainsi qu'à tous les habitants de Vaulnaveys-le-Haut qui ont bien voulu me consacrer un peu de leur temps. Charles Paillet.*





## François Siou



*François Siou, deuxième en partant de la droite, le jour de son ordination le 2 juillet 1955.*

Nous avons évoqué dans le dernier bulletin le nom de François Siou. Voici quelques mots sur celui qui fut l'avant-centre vedette de l'équipe de Vaulnaveys-le-Haut dans les années 1950.

François Siou voit le jour le 5 mars 1928 à Plouédern (Bretagne), au hameau (village pour les Bretons) de Pennarun, dans une famille de cultivateurs, huitième enfant d'une fratrie de 12. Alors qu'il va entrer en septième à Saint-François de Lesneven, la guerre est déclarée et l'école ferme. Il accompagne alors son cousin, Jean Siou, à Neussargues (Cantal) dans un établissement de la congrégation des pères du Sacré-Cœur. Il continue sa scolarité dans la même congrégation à l'institut Saint-Clément de Viry-Chatillon.

Attiré par la prêtrise, il commence son noviciat à partir de juillet 1947 à Busséol (Puy de Dôme) puis en avril 1948 à Amiens, avant de prononcer ses premiers vœux le 29 septembre 1948. Le mois suivant, il intègre le scolasticat d'Uriage pour effectuer ses deux années de philosophie. Le travail manuel faisant partie de la formation des novices, il est menuisier avec le

père Roger Mangen et participe activement à la construction de la chapelle Notre Dame sous la Croix à Chamrousse. Puis il enseigne deux ans au petit séminaire des pères du Sacré-Cœur de Raon l'Étape dans les Vosges et revient le 23 octobre 1952 à Uriage pour trois années de théologie qu'il termine à Lyon après le déménagement du scolasticat fin 1954. Il est ordonné prêtre le 2 juillet 1955 à Lyon par Monseigneur Bouque, évêque de Nkongsamba au Cameroun et devient missionnaire.

Il quitte alors la France et sa famille sur le bananier « Le Nyombé » et arrive à Douala le 21 octobre 1956. Il passe toute sa vie au Cameroun, revenant de temps en temps se ressourcer dans sa Bretagne natale.

Malade, il est rapatrié en 2008 et décède le 27 décembre 2010 dans une maison des Pères du SCJ à Dauendorf (Alsace).

# associations



## Acti'March'

### Qu'est-ce que l'Acti' March' ?

L'Acti' March' est une marche dynamique de santé, pratiquée de façon continue pendant 45 minutes à 1 heure, sur terrain plat avec une fréquence cardiaque personnalisée, encadrée par une animatrice formée à cette discipline. Cette heure d'Acti' March' se décompose en trois temps : mise en route, corps de séance, récupération.

C'est un programme personnalisé qui permet de reprendre goût à l'activité physique, de travailler sur des dépenses énergétiques. Il prend en compte les données individuelles de chacun, et les progrès des participants (réactualisation par l'animateur).

### Pourquoi se mettre à l'Acti' March' ?

- une activité physique régulière prévient l'ostéoporose, l'arthrose et la fonte musculaire,
- un entraînement physique bien dosé baisse le rythme cardiaque de repos, la pression artérielle et diminue les risques d'accident cardiovasculaire,
- l'activité physique stimule le métabolisme et aide à garder un poids stable,
- l'exercice favorise une bonne irrigation du cerveau et la concentration, il permet d'améliorer la tolérance au stress,
- les liens qu'un individu noue dans une association sont source de dynamisme et favorisent l'acquisition de nouvelles relations sociales.

## Pour Lorraine

Lorraine nous a quittés l'hiver dernier et nul n'oubliera sa joie de vivre. Aussi sa famille, ses amis et l'organisation du challenge VTT ont décidé de lui dédier une journée.

Ce sera le **dimanche 28 août** à Vaulnaveys-le-haut, place du Champ de foire.

Plusieurs circuits VTT (6-13-22-38 et 51 kms) et marche nordique (1h30 et 3 h) vous seront proposés (participation de 6 à 10€) ainsi que diverses animations.

**Pour tous renseignements**

**complémentaires : tél. 06 80 10 20 01**

Venez nombreux.

## Aïkido

Cette année a été marquée par l'obtention du brevet d'enseignant fédéral pour trois de nos ceintures noires. Ces diplômes devraient permettre au club d'ouvrir un cours aux enfants dans les années à venir.

Toujours dans cette optique, le club assurera une semaine de stage pour les enfants du centre de loisirs de Vaulnaveys-le-Haut cet été. Ce stage aura lieu la quatrième semaine de juillet et sera ouvert aux plus de sept ans.

**Cours adultes le jeudi de 19h30 à 21h30 à la salle polyvalente de Vaulnaveys-le-Haut**

(Possibilité d'un autre cours le mardi de 19h30 à 21h à Saint-Martin d'Uriage - Gymnase Pierre Allain)

Deux cours enfants sont dispensés à Saint-Martin d'Uriage le mardi de 17h à 19h15.

## Foyer pour tous

### «Yoga et Nature»

Samedi 21 mai, le groupe Yoga s'est déplacé sur le Plateau de l'Arselle pour une journée « yoga et marche » animée par Véronique BABOULIN.

Très belle journée : marche consciente, découverte de la flore et la faune, pratique du yoga dans une clairière ombragée, pique-nique partagé dans la bonne humeur.



## Judo Club de Vaulnaveys Le Haut (J.C.V.)

Nouvellement créé, le club de judo de Vaulnaveys-le-Haut fonctionnera à la rentrée 2011 dans la salle polyvalente du village et s'adresse à tous : jeunes ou plus âgés, hommes ou femmes, débutants ou confirmés.

Les judokas pourront y pratiquer le judo en activité loisir ou compétition.

Vincent les accueillera :

- le lundi de 20h30 à 22h pour les cours minimes, cadets et juniors, seniors,
- le mardi de 20h à 21h pour les plus jeunes (10, 11, 12, 13 ans) : cours benjamins, minimes
- le mardi de 21h à 22h pour les cours minimes, cadets, juniors, seniors.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par téléphone (04.76.59.75.58) ou par mail (judoclubvlh@gmail.com).

De plus, les pré-inscriptions seront possibles à partir du 15 juin, et bien sûr, nous serons présents au forum des associations pour les inscriptions définitives.

## Gym des Oursons

La Gym des Oursons à Vaulnaveys depuis 32 ans !

La Gym des Oursons a été créée en 1979. Elle offre aux enfants de 3 à 11 ans, habitant à Vaulnaveys-le-Haut ou dans les communes environnantes, la possibilité de faire de la gym ludique et d'apprendre les arts du cirque. La Gym des Oursons est la seule activité proposée aux enfants de moins de 6 ans sur la commune. Ces quatre dernières années, plus de 150 d'entre eux y ont été inscrits.

Association loi 1901, la Gym des Oursons est dirigée par des personnes bénévoles. Depuis plus de quatre ans, les membres du bureau animent l'association dans la bonne humeur. Le 17 juin prochain, lors de l'Assemblée Générale, ils démissionneront. Parents d'enfants qui avaient beaucoup apprécié La Gym des Oursons, ils s'étaient engagés dans cette aventure pour que l'activité perdure et que d'autres enfants puissent en profiter également.

Il est temps cependant pour les membres du bureau de passer la main et de solliciter d'autres parents qui voudront donner un peu de leur temps et reprendre le flambeau. Serez-vous l'un d'eux ?

Vous pouvez contacter Susana Bonnetier (06 19 26 16 45) et/ou venir à la prochaine Assemblée Générale pour avoir plus de renseignements.

### DATES A RETENIR :

**17 juin 2011 à la salle polyvalente 18h30**

Spectacle de La Gym des Oursons suivi d'un Pot de l'Amitié pour clôturer l'année

Assemblée Générale : 19h15-19h35 (après le spectacle et pendant la préparation du Pot de l'Amitié)

## Parents d'élèves

### A L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES

À la rentrée de septembre, toutes les inscriptions aux services périscolaires : CANTINE, GARDERIE et ÉTUDE se feront par INTERNET.

Une réunion d'information sur la mise en place et l'utilisation du logiciel ISSILA aura lieu à la salle des fêtes le **mardi 28 juin à 19 heures**.

## Don du sang

ADSB (donneurs de sang bénévoles de la Chartreuse de Prémol)

**Prochains dons lundi 27 juin et lundi 28 novembre de : 9h à 12h et de 17h à 20h.**

Vous pouvez également adhérer à l'association pour la modique somme de 7 euros. Il faut bien sûr être donneur de sang et cela vous donne droit à un repas gratuit organisé dans l'été et une réduction pour le voyage que nous organisons une fois par an d'une journée. Il y a une ambiance très conviviale et nous serons ravis de vous avoir parmi nous !

Nous organisons cette année le jour de l'an et vous pourrez nous contacter en temps voulu.

## Gourlus

Pour la première fois, nous avons organisé un Thé dansant le dimanche 22 mai, avec l'orchestre Sandrine Lion, très apprécié par les danseurs chevronnés, qui a été une réussite. Nous avons demandé un jeu de pétanque sur le stade du rugby, qui a été réalisé, cela pour éviter de faire deux clans pétanque et jeu de cartes. Nous en profitons pour remercier la Municipalité de cette réalisation. Un voyage de 7 jours est prévu en juin avec visite du Marais Poitevin, l'île d'Oléron, l'île d'Aix et le fameux Puy du Fou, 49 personnes participent à ce voyage. Cet été quatre pique-niques auront lieu avec une petite marche le matin. Le Club attire toujours autant d'adhérents et a rajeuni par la présence de jeunes retraités. Permanence tous les jeudis après-midi salle Platel.



Démonstration de colombophilie

## Comité des fêtes

Malgré un ciel peu clément, notamment l'après-midi, la foire de mai et le vide-grenier qui l'accompagne depuis plusieurs années, ont connu un beau succès le dimanche 15 mai. Cette manifestation qui fait désormais partie du paysage de notre commune a eu le privilège d'accueillir ce jour-là les magnifiques véhicules anciens de l'association AAAA qui fêtait les 110 ans de la course de côte de Laffrey. Le spectacle de ces joyaux surgis du passé a embelli pendant quelques heures les routes de la commune et a attiré grand nombre d'admirateurs.

Notre prochain rendez-vous est fixé au **samedi 25 juin** : il s'agit des feux de la St Jean qui cette année renoue avec la tradition du repas sous chapiteau. Vous trouverez prochainement dans vos boîtes aux lettres, le déroulement de cette manifestation et le bon de réservation pour venir partager ce moment de convivialité.

Mais le comité des fêtes continue dans sa volonté d'innover et de créer au cœur de la commune une vie culturelle plus riche. C'est vers le théâtre que s'est porté notre choix avec 2 rendez-vous à ne manquer sous aucun prétexte:

- Le premier aura lieu dans le parc d'Uriage, **le 8 juillet prochain** et s'organisera en deux temps : l'après-midi à 15h00, la troupe Atome Scénique proposera une pièce destinée au jeune public (6/12 ans) : *Qu'est-ce qu'on mange ?* A 21h00, et toujours dans l'écrin de verdure qu'est notre parc d'Uriage, c'est la compagnie Les Pincés à Linge que nous aurons le plaisir d'accueillir avec un spectacle tout public : *Maladie Pittoresque*.
- Toujours dans le même esprit, c'est par un week-end consacré aux arts de la scène que nous ouvrirons la saison 2011/2012 **les vendredi 21 et samedi 22 octobre** : une pièce le vendredi soir, un spectacle jeune public le samedi après-midi et une comédie le samedi soir. Réservez-nous d'ores et déjà ce week-end dont nous vous reparlerons à la rentrée.

Bien sûr, toutes ces manifestations ne se mettent pas en place seules : nous réitérons notre souhait **d'intégrer du sang neuf à notre équipe** parfois trop réduite. Si une de nos manifestations vous tente, alors venez nous rejoindre à la rentrée. Nous serons présents au forum des associations en septembre !

## Sapeurs-Pompiers

Nombre de nos sapeurs-pompiers de la caserne des Vaulnaveys ont été mis à l'honneur le samedi 16 janvier 2011, au cours de la traditionnelle cérémonie de la Sainte Barbe.

Les jeunes recrues Laurynne BATTISTEL, Charlotte DAVID et Marlène REYNIER ont obtenu les diplômes attestant leur réussite aux formations de base leur permettant d'intégrer une équipe lors d'un appel d'urgence.

Le sapeur VALENTIN Alexandre a lui reçu les diplômes attestant l'achèvement de sa formation initiale d'équipier.

Les sapeurs-pompiers Marilyne BATTISTEL et Thomas RICCIO ont satisfait aux exigences de leur formation de chef d'équipe.

Le Caporal-Chef MICOUD a été récompensé par sa réussite à la 2<sup>e</sup> partie de la formation de sous-officier, le Caporal-Chef PREGAL a lui achevé toute la formation de sous-officier.

Le sapeur MALCUIT Julien a obtenu le diplôme lui permettant de conduire un engin pompe tonne en intervention, le caporal VIAL Cyril et les Caporaux-Chefs

MUSSO Anthony et MICOUD Geoffrey, eux de conduire un engin pompe tonne « hors chemin » pour combattre les feux de broussailles et de forêts. Les Caporaux SENECHAL Marion et SPINELLI Guillaume ont obtenu leur diplôme de formateurs. Les sapeurs BATTISTEL Marilyne et VALCESCHINI Nicolas ont réussi le stage de lutte contre les feux de forêts.

Le caporal VIAL Cyril s'est également illustré par sa réussite au stage de chef d'agrès sur intervention feux de forêts, et d'équipier en risque chimique biologique et radiologique.

Le Lieutenant CAVE Henri et le Caporal SPINELLI Guillaume ont passé un stage les nommant référents du système de déclenchement des secours.

Les Sapeurs Marilyne BATTISTEL, AMIGUET Nicolas, Michel MALCUIT, Thomas RICCIO ont été élevés au grade de Caporal.

Les Caporaux Julien MALCUIT, Guillaume SPINELLI, et Cyril VIAL ont été élevés au grade de Caporal-Chef.

Le Caporal-Chef Alexandre PREGAL est nommé Sergent, intégrant le collège des sous-officiers.

Et enfin, l'Adjudant Chef BELLET Franck est nommé Lieutenant, intégrant le collège des Officiers.

La distribution des diplômes s'est terminée par la remise de médailles de reconnaissance pour 20 ans de service pour le Sergent RIGAUD Cedric, le Sergent-Chef SIEGA Emmanuel, le Caporal-Chef VAZ Joaquim et 25 ans de service pour l'Adjudant GIOR-DANO Marc et le Caporal-Chef VALCESCHINI Jean Marie.

## Quand le gaz part...

Mercredi 1<sup>er</sup> juin, une importante fuite de gaz, en plein cœur du village, a nécessité l'intervention des pompiers ainsi que celle des gendarmes, de la cellule chimique, d'agents municipaux et d'élus.

Cet accident a permis de tester, grandeur nature, la maîtrise de toutes les équipes qui, par leur professionnalisme, ont pu éviter le pire.

Nous tenons ici à les en remercier.



## Bibliothèque

**Du 4 mai au 24 juin 2011**, exposition tout public « Les livres, c'est bon pour les bébés ». A cette occasion, La petite histoire des bébés et des livres, document édité par l'association ACCES (Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations), sera remis aux futurs ou nouveaux parents-lecteurs de la bibliothèque, dans la limite des stocks disponibles.

Accès gratuit à l'exposition pendant les heures d'ouverture : mardi et mercredi de 17h à 19h, vendredi de 16h30 à 19h et samedi de 10h à 12h.

**Mercredi 22 juin 2011**, "Do, ré, mi, m'a dit la fourmi", de Jennifer Anderson, conteuse professionnelle associée au Centre des Arts du Récit. Comptines, chants, jeux de doigts et histoires, pour raconter le corps du tout petit (notion d'espace, évocation sensorielle...), la disparition, la jalousie, les bruits... Public à partir de 18 mois. Durée de 20 à 30 mn.

10h15 - Bibliothèque municipale  
Réservation indispensable : 04 76 89 25 05 / bibliotheque.vaulnaveyslehaut@orange.fr

L'ouverture de la bibliothèque pendant l'été 2011 : mardi, mercredi, vendredi en juillet (sauf vendredi 15) ; uniquement le vendredi en août.



En savoir +

<http://www.vaulnaveys-lehaut.fr/biblio.html>

## Stages arts plastiques

Au cours de l'année 2010, quelques stages se sont déroulés à la salle de Belmont, notamment un stage sur le portrait animé par M. Claude Favard (ex professeur des Beaux-Arts) en janvier, puis un stage sur l'aquarelle et le pastel animé par Mme Danièle Trigalet (aquarelliste de Grenoble) en mars et plusieurs stages de dessin, animés par Mme Charline Didier (professeur d'acrylique) en octobre et en novembre.

Cette activité s'est poursuivie en 2011 avec un stage sur les collages et les techniques mixtes, animé en janvier par Charline Didier. Ce stage a remporté un vif succès et devant les demandes qui n'ont pu être satisfaites par manque de place, Madame Didier a proposé deux autres après-midis sur le même sujet les samedis 2 avril et 9 avril prochain.

Du 28 février au 3 mars, un stage d'aquarelle a été animé par deux aquarellistes belges renommés : Mme Odette Feller qui a initié les participants à la technique du négatif et M. Roland Palmaerts qui a axé son intervention sur la technique des couleurs en dégradé. Ce stage a rencontré un tel succès qu'il a été décidé de reconduire plusieurs rencontres au cours des deux prochaines années, avec ces mêmes aquarellistes, sur le thème des pochades et sur l'étude des différentes couleurs (transparentes, sédimentaires et les terres).

Dans les prochains mois, il est également prévu des rencontres avec d'autres intervenants dont nous vous parlerons dès que les dates seront fixées.



### Inscription/Information

Merci de vous adresser à  
Martine Lavorel au  
04 76 59 25 75 ou  
marrel@neuf.fr

## Atelier Les 3 C « Créer, Couper, Coudre »

### UN PREMIER BILAN

Déjà deux ans que l'Atelier les 3 C a vu le jour. Cette année nous avons vu le nombre d'adhérentes adultes doubler. Elles se sont réparties sur deux cours :

- Le Mercredi de 17h30 à 20h00
- Le Samedi de 10h00 à 12h30.
- Nous avons même eu au premier trimestre des cours de technique pure, (le samedi matin de 9h00 à 10h00).

Les couturières, nouvelles ou confirmées, ont pu, dans une ambiance calme et détendue, réaliser :

- Des sacs et trousseaux de couture
- Des jupes trapèzes ou en forme
- Des manteaux
- Des pyjamas
- Des tabliers
- De la réparation de vêtements
- Des petites robes d'été
- Et enfin pour certaines des trousseaux de bébé.

Pour notre plus grande joie, nous avons eu trois naissances ce printemps, une quatrième est attendue prochainement !

Toutes n'ont pas de machines à coudre. L'association en met à leur disposition si nécessaire. Elles ont toutes appris à se servir d'une « surjeteuse » cette année, afin d'obtenir des finitions « quasi-industrielles ».

L'année dernière, le cours enfants a fait naître des passions chez les filles de 7 à 9 ans.

L'objectif de cet atelier n'est pas de faire des participantes des couturières professionnelles mais de leur enseigner une technique adaptée à la vie actuelle des femmes, permettant ainsi de créer et coudre des modèles en un temps réduit. Nous savons retrouver les gestes et astuces de nos grand-mères mais nous savons également nous économiser du temps. Finis les fils bouclettes, les ceintures montées et entoillées...

Nous clôturerons nos cours par un pique-nique réunissant les deux équipes du mercredi et du samedi.

En projet pour l'année prochaine : L'Association veut s'agrandir avec la Création d'un cours de Dessin, technique et couleurs

Les 3 C pourraient voir naître un deuxième atelier si un nombre suffisant d'adhérents est atteint. Cet atelier s'appellerait « Créer, Crayonner, Colorer ». Il serait ouvert aux enfants d'abord, puis aux ados et adultes si la demande est assez forte. Une artiste peintre professionnelle viendrait enseigner le dessin et sa technique, le mercredi ou en soirée.



### Contact

c.maze-faudet@sfr.fr

## Peinture acrylique

L'atelier de peinture Acrylique, animé par Charline Didier, a maintenant bien plus de dix ans d'existence. Son succès et son attractivité sont attestés par le nombre de demandes d'inscription qui excède les capacités d'accueil (deux groupes de 12 participants) L'éventualité de la création d'un troisième groupe a été évoquée.

Au cours des années antérieures quelques stages ponctuels (1 à 3 jours) ont été en outre proposés aux participants à l'atelier. Cette année une nouvelle activité Stages, indépendante de l'atelier de peinture acrylique, ouverte à des participants extérieurs, a été créée (voir sa présentation ci-contre, page 30)

L'atelier de peinture acrylique présentera ses travaux, dans la salle communale de Belmont **les 17, 18 et 19 juin 2011.**

## L'atelier Arcap

Cet Atelier de Recherche et de Création Artistique Picturale s'est fixé pour objectif de créer les conditions (échanges, dialogues, collaborations ...) qui favorisent la création artistique de participants expérimentés et motivés.

Au cours de la deuxième année d'existence de cet atelier, les participants (9 personnes) se consacrent à l'étude de plusieurs modes d'expression sur papier. Des thèmes tels que : l'arbre de Venon, la Joconde, l'esprit de ville etc.. ont été utilisés comme motifs d'étude. La combinaison d'outils et de supports variés : divers types de papier, aquarelle, gouache, encres, acrylique, pastels etc. révèle à chacun la richesse des possibilités d'expression et favorise la prise d'initiative et l'inventivité.

Une exposition présentera cet automne les résultats de ces travaux.



## E.M.I.U.

Le 14 mai dernier, les jeunes musiciens de l'école de musique, dont certains habitent Vaulnaveys le Haut, ont fait résonner les voûtes de l'église St-Jean Baptiste en duo et trio sur des thèmes musicaux de Bach, Kurpinski, Mozart.... La deuxième partie a été menée avec virtuosité par quelques professeurs-musiciens de l'école, J. Girin (saxophoniste), C. Deroin (clarinettiste), K. Moravec (pianiste). Ces deux derniers ont illuminé la soirée en interprétant avec passion : le tango-étude de V. Piazzolla, la sonate pour piano et clarinette de F. Poulenc et «Brasilera» tiré de Scaramouche de D. Milhaud.

Cette soirée a enchanté un public conquis et nous espérons pouvoir produire l'an prochain un autre concert dans cet édifice.

**Les réinscriptions à l'école se déroulent jusqu'au 30 juin et les inscriptions ont débuté à partir du 5 juin.** Renseignements au 04 76 89 54 26 ou sur notre site [emiu.fr](http://emiu.fr)



### Contact

André Rossi, 04 76 73 64 39  
[andre.rossi3@free.fr](mailto:andre.rossi3@free.fr)



### Contact

André Rossi, 04 76 73 64 39  
[andre.rossi3@free.fr](mailto:andre.rossi3@free.fr)

## Pianissimo

Pianissimo est une école de musique pour apprendre et perfectionner le piano, le violon et le violoncelle.

L'Association Pianissimo organise des stages de musique et des concerts.

Elle accueille tous les âges et tous les niveaux.

Pour les petits pianistes, des techniques pédagogiques innovantes associant le jeu, les couleurs et même les animaux permettent de s'approprier l'instrument de manière ludique.

L'approche pédagogique de l'association repose sur des valeurs de respect de l'individu, d'écoute des désirs et besoins de chacun, dans un esprit d'ouverture en vue d'un épanouissement personnel et d'une meilleure connaissance et appréciation de cet art.



### Informations

[pianissimo-uriage.fr](http://pianissimo-uriage.fr)

## Le dispositif *Nouveau* Digi

L'association DIGI (Domicile Inter-Génération Isérois) permet à une personne âgée et à un étudiant en recherche de logement de se rencontrer et de vivre sous le même toit.

Le premier offre le gîte, le second, au-delà de sa participation aux charges et de sa présence, rend quelques services.

### Informations

DIGI  
1 Place de Metz – 38000  
GRENOBLE  
Tél. 04.76.03.24.18  
E-mail : digi-gre@wanadoo.fr  
Site : digi38.org  
ou le CCAS de votre  
commune : 04.76.89.18.05

## *Nouveau*

Mr Yann GENEVOIS a le plaisir de vous annoncer l'ouverture en juillet de son cabinet de kinésithérapie sur la commune de Vaulnaveys-le-Haut.

**Yann GENEVOIS**  
Masseur-kinésithérapeute D-E  
539 Avenue d'Uriage  
38410 VAULNAVEYS-LE-HAUT

Mme SCHIPMAN Isabelle vous informe de son association avec Mme DUTOIT Danielle infirmière.

Nous transférons notre cabinet infirmier au 539 avenue d'Uriage à Vaulnaveys-le-Haut (face à l'Église) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**Danielle DUTOIT – Isabelle SCHIPMAN**  
Infirmières D-E  
539 Avenue d'Uriage  
38410 VAULNAVEYS-LE-HAUT

## Une Maison Médicale de Garde à Vizille

A la demande de l'association pour la permanence des soins du Sud-Isère (APSSI) dont le Dr. Philippe LAGRANGE, médecin à Vaulnaveys-le-Haut est Président, l'Agence régionale de Santé (ARS), la ville de Vizille, maître d'ouvrage, la Communauté de Communes du Sud Grenoblois et la commune de Saint-Martin d'Uriage ont décidé de créer une Maison Médicale de Garde (MMG) à Vizille.

Celle-ci verra le jour fin 2011, les financements des partenaires ci-dessus cités sont en cours de validation.

Cette MMG sera située dans l'environnement immédiat de la Maison de Retraite et sera ouverte à tous les patients, la semaine en soirée, le samedi matin et après midi et le dimanche matin.

Des renseignements précis seront donnés aux populations à son ouverture.

## *Nouveau à Uriage*

Madame Oxana BRUNO a le plaisir de vous informer de l'ouverture de son atelier de retouches et travaux à façon « HARMONIE COUTURE » Le globe – 3031 Avenue d'Uriage (Entrée sur l'arrière du bâtiment).

**Contact** Tél : 06 71 11 67 47 - harmonie-couture@orange.fr



## *Encombrants*

**Prochain rendez-vous : le 23 juin 2011,**

Parking du Moulin de 8h30 à 11h30

Le service fonctionne, suivant le principe déjà établi, à l'aide de 2 véhicules :

- l'un collectant les encombrants apportés par les particuliers sur la place du Moulin,
- l'autre, plus petit, collectant en porte à porte auprès des personnes âgées ou à mobilité réduite inscrites, dans la limite de 10 foyers par opération, auprès de la mairie : 04 76 89 18 05

## *Collecte des déchets*

Le jeudi 14 juillet étant un jour férié, la collecte des déchets ménagers assurée par la Communauté de Communes du Sud Grenoblois est modifiée comme suit :

Vaulnaveys-le-Haut – Emballages  
Bourg : pas de collecte de remplacement  
Uriage : collecte le 15 juillet  
Belmont : collecte le 15 juillet



## Rappels

Les utilisateurs d'engins de bricolage ou jardinage bruyants doivent respecter les horaires suivants (par l'arrêté préfectoral n° 97-5126 du 30 juillet 1997) :

- les jours ouvrables :  
de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis :  
de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés :  
de 10h à 12h.

Les aboiements de chiens pouvant être désagréables, nous demandons donc aux propriétaires d'animaux de veiller à la tranquillité de leurs voisins. Nous leur rappelons également leurs responsabilités et qu'ils doivent en conséquence prévenir toute divagation.

Nous demandons enfin à ceux qui vont à la déchetterie d'être vigilants et de couvrir leurs remorques afin de ne pas joncher leur trajet de déchets qui s'envolent et polluent l'environnement.

## Bruire

Bruire : joli croisement de deux verbes anciens signifiant « rugir » pour l'un et « braire » pour l'autre, ce verbe a aujourd'hui pris le sens plus discret de « rendre un son confus », murmurer...

Mais pourquoi parler aujourd'hui sémantique ? Et qui plus est dans ce bulletin ? Tout simplement parce que, parmi les larges acceptions du mot bruit, certains s'obstinent à ne retenir que les plus... bruyantes : cri, hurlement, pétarade, tapage, vrombissement... La liste est longue et aboutit, malheureusement, à une autre liste moins poétique, celle des plaintes enregistrées par les gendarmes et émanant du voisinage de la salle polyvalente.

**Pour une meilleure cohabitation, nous nous voyons donc contraints de réviser les règlements des salles municipales et d'étudier la mise en place de dispositifs techniques destinés à limiter les nuisances sonores, notamment lors des usages festifs de nos salles communales.**

Nous vous tiendrons prochainement informés des modalités retenues et invitons d'ores et déjà les futurs usagers à éviter ces nuisances sonores qui perturbent la vie du bourg.

## Forfaits Chamrousse

Dès le mois de juillet : 40% de remise sur tous les forfaits saison, et même 60% pour les enfants (nés entre 2002 et 2005).

Ces réductions sont dégressives mois par mois et se terminent au mois de novembre avec une remise de 10% pour tous.

A partir de cette année, la carte de résident n'est plus obligatoire.

**Comment profiter de ces promotions ?**

Par correspondance à la Régie Remontées Mécaniques - 62 place de Belledonne - 38410 CHAMROUSSE (Joindre le bon de commande, le règlement et les pièces demandées) A la caisse de Chamrousse 1650 (au sein de l'office de Tourisme) à partir du 1er juillet et jusqu'au 28 août A l'espace Chamrousse de Grenoble (14 rue de la République).

Voir horaires d'ouverture sur le site internet de Chamrousse.

Téléphone : 04 76 42 31 68

Pour faciliter la production des forfaits, merci de télécharger le bon de commande sur le site

[www.chamrousse.com](http://www.chamrousse.com) et de le compléter.

## Un nouveau plateau sportif au collège les Mattons

Jeudi 17 mars a été inauguré le nouveau plateau sportif extérieur (Hand- basket - multisports) mis à la disposition des élèves du collège les Mattons à Vizille par le Syndicat Intercommunal de Gestion dont Vaulnaveys-le-Haut fait partie. Cet équipement flambant neuf vient compléter le gymnase et le stade et il permet à nos élèves et à leurs enseignants une pratique sportive scolaire dans de très bonnes conditions.



## Relais d'assistantes maternelles

Le prochain temps collectif à la salle polyvalente se fera le : **mardi 28 juin 2011** et **vendredi 1<sup>er</sup> juillet** fête du RAM de 14h00 à 20h00 Salle polyvalente.

## Inscription sur les listes électorales

Nouvel(le) habitant(e), jeunes de 18 ans ou non inscrit(e), pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Pour ce faire, vous devez vous présenter en Mairie, à l'accueil avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile dans la commune (facture d'électricité ou autre).

## Médibus

Prochains passages :  
mercredi 7 septembre et mercredi  
7 décembre entre 14h et 16h –  
75 chemin de la Terrasse à VIZILLE

## Tour de France

Il passera sur notre commune le samedi 23 juillet. Le stationnement sera interdit sur tout le parcours et certains axes de notre commune seront neutralisés à toute circulation durant cette épreuve, de 8h00 à 17h30. Il convient donc que chacun s'organise pour éviter les désagréments afin que cette journée exceptionnelle conserve son caractère festif.

## Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons nés en 1995 doivent se faire recenser en Mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et 3 mois. Se munir : de leur livret de famille, de leur carte d'identité, et d'un justificatif de domicile.

## Poubelles

De plus en plus d'usagers laissent trainer leurs poubelles sur le bord des routes ou des chemins. Nous rappelons qu'elles doivent être rentrées après le ramassage.

## Gestion des biens

entre *Vaulnaveys-le-Haut* et *Vaulnaveys-le-Bas*

Signe que la convention de gestion des biens partagés et mitoyens signée entre Vaulnaveys-le-Haut et Vaulnaveys-le-Bas fonctionne bien, les services techniques des

deux communes se sont retrouvés pour travailler ensemble, pendant 3 jours, à l'entretien du cimetière et à la réfection de murs qui menaçaient de s'écrouler.



## Au moulin...

*la roue tourne, hélas !*



De nombreux Vaulnaviards ont pu constater avec tristesse qu'il a fallu, pour des raisons urgentes de sécurité, procéder à la démolition d'une partie de ce bâtiment.

Menaçant de ruine et devenant chaque jour un peu plus dangereux, cet élément, pourtant emblématique d'un passé empreint de nostalgie, s'achemine inexorablement vers une disparition qui s'annonce inéluctable.

Ce n'est pourtant pas la faute de la municipalité dont les différents projets de réhabilitation et de valorisation se sont tous heurtés à des refus ou des échecs du fait

de sa situation dans une zone à risque qui interdit d'en faire un lieu d'accueil pour le public ou lui impose des contraintes d'aménagement ou de reconstruction, à la fois techniques et financières, bien au-delà de l'intérêt général ou patrimonial.

C'est donc la mort dans l'âme, sauf si une modification de la carte des risques venait à intervenir rapidement, ce qui semble toutefois improbable, que nous devons nous résoudre à repenser l'aménagement de l'entrée sud du village sans cet élément qui a rythmé la vie de tant de générations.



## Un Parc pour Belledonne.

©paul engelmann

Belledonne : un territoire qui s'étale sur 80 kms de long et 15 kms de large, qui débute dans la vallée de l'Arc en Savoie et se prolonge jusqu'à la Romanche en Isère. C'est 54 communes (27 en Isère, 27 en Savoie), 50 000 habitants, 106 000 ha.

Pourquoi l'image de cette chaîne emblématique enneigée qui fait si souvent la une des ouvrages ou reportages sur Grenoble, Chambéry et leurs agglomérations se limiterait-elle seulement à ces sommets majestueux ? Car elle est faite aussi d'alpages, de forêts, de coteaux et de vallées et enfin de populations qui y vivent, y travaillent ou y dorment simplement...

La création du Parc, c'est avant tout des hommes qui décident de s'unir pour défendre une identité : acteurs locaux, agriculteurs, forestiers, chasseurs, élus pour que ce territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, s'organise autour d'un projet concerté de développement durable. Ce sont d'importants financements à la clé (60% apportés par la Région) qui devraient permettre de répondre aux enjeux de préservation du foncier, du patrimoine naturel, culturel et paysager, la valorisation des produits locaux en grande partie

grâce à l'action de l'agriculture qui doit être au centre du dispositif. Le but est de contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique et social pour une qualité de vie partagée.

C'est à cela que s'est attelée l'association Espace Belledonne\* par un projet de PNR\* lancé il y a maintenant 2 ans. Après avoir accueilli, en 2008, les communes de Savoie, elle vient de modifier ses statuts pour mobiliser et permettre l'adhésion de toutes les communes désireuses de voir ce territoire remarquable enfin reconnu. Plusieurs communes voisines ont dernièrement adhéré et nous ont rejoints : Vaulnaveys-le-Bas, Séchilienne, Allemont, Vaujany et le Moutaret. Ce sont ainsi 45 communes qui constituent le périmètre d'intervention à ce jour sur les 54 potentielles.

A la demande du président de la Région Rhône-Alpes, une expertise sur le patrimoine naturel a été réalisée pour s'assurer de sa "capacité environnementale" : il s'avère que sans prise de mesure de protection

### Calendrier du projet

- Etude de faisabilité réalisée 1<sup>er</sup> semestre 2012 avec présentation du rendu au CNPN\* à l'automne
- Début 2013 positionnement de la Région sur la préfiguration du Parc.

particulière le territoire possède une originalité réelle et de vrais enjeux comparables à ceux des parcs voisins avec une forte biodiversité et surtout la particularité d'être un massif cristallin.

Après cette première épreuve réussie, la seconde, et non la moindre, consiste en la mobilisation de tous afin de prouver une forte motivation pour l'aboutissement du projet. Le sentier est encore long et caillouteux...

\* L'association Espace Belledonne : GAL groupement d'action locale qui œuvre pour le développement de Belledonne depuis 1998 avec à l'origine 19 communes adhérentes.

\* Conseil National de Protection de la Nature

\* Parc Naturel Régional

**AVOCAT CONSEIL**

Cette permanence gratuite a lieu en Mairie une fois par mois le samedi matin de 8h30 à 11h30. Prise de rendez-vous au 04.76.89.18.05

**Prochaines****permanences :**

Samedi 18 juin 2011  
Samedi 2 juillet 2011

**ARCHITECTE CONSEIL**

Mr Philippe MAURIN reçoit gratuitement les candidats à la construction les premiers et troisièmes lundis de chaque mois en fin d'après-midi. Prise de rendez-vous au 04.76.89.18.05

# agenda

**Juin**

- **Vendredi 17** - « Les seniors au volant » Stage de 14h à 16h30  
Salle polyvalente  
Spectacle de la Gym des Oursons  
18h30 salle polyvalente
- **17 - 18 - 19** - Exposition de l'atelier de peintre acrylique Salle de Belmont
- **Mercredi 22** - Spectacle pour enfants (à partir de 18 mois) à 10h15 sur réservation - Bibliothèque Municipale
- **24 - 25 - 26** - Fête de la Forêt à Uriage
- **Samedi 25** - Feux de la Saint Jean - à partir de 13h30. Concours de pétanque, animations, buvette, repas sous chapiteau, karaoké, feu, soirée dansante gratuite.
- **Lundi 27** - Don du sang
- **Mardi 28** - Formation au logiciel ISSILA pour les parents d'élèves 19h salle polyvalente
- **Judi 30** - Concert Gospel - Riverside Singers Parc d'Uriage

**Juillet**

- **Vendredi 8** - Théâtre au parc d'Uriage  
A 15h pour enfants (6 - 12 ans)  
« Qu'est ce que qu'on mange »  
A 21h par le Compagnie pinces à linge « Maladie Pittoresque »
- **Samedi 23** - Passage du tour de France - Attention circulation bloquée de 8h00 à 17h30
- **Du 21 au 24** - Fêtes révolutionnaires à Vizille avec un concours de lâcher de peintres  
contact : 04 76 68 15 16

**Août**

- **Samedi 20** - Uriage en fête - Feu d'artifice et animations
- **27 - 28 août** - Course de côte de Chamrousse
- **Dimanche 28** - Journée « Pour Lorraine » Challenge VTT (5 circuits de 6 à 51 kms) marche nordique (1h30 ou 3h) inscriptions 6 à 10 euros - Départ Champ de Foire.

**Septembre**

- **3 et 4** - Festival Uriage en voix  
*Samedi* : ZUT (chansons enfants)  
Les Barbarins Fourchus, Calle San Miguel (salsa), Luke  
*Dimanche* : Gingkoa - Louis Chedid
- **Samedi 10** - Forum des associations de 14h à 18h suivi de l'apéritif de rentrée de la municipalité.
- **17 - 18** - Journées Européennes du Patrimoine : 4 sites seront à visiter sur la commune : l'église du Bourg, ouverte samedi et dimanche de 8h à 18h, la chapelle de Belmont ouverte dimanche de 15h à 18h, visite guidée de Prémol, samedi à 15h, visite guidée du parc des Alberges, dimanche à 16h.
- **Dimanche 25** - Fête des plantes vivaces - Parc d'Uriage

**Octobre**

- **vendredi 21** - soirée théâtre
- **vendredi 22** - après-midi spectacle jeune publics et en soirée théâtre (comité des fêtes)

**Directeur de publication :** Jérôme Richard**Comité de rédaction :** Isabelle Courant, Bernadette Fège, Claude Gabelle, Patricia Garcia, Josie Heinrich-Thibaud, Marc Odru, Charles Paillet, Jean-Yves Porta, Jean Ravet**N° ISSN : 1272-9515****Maquette et mise en page :** © POLART GRAPHIC [www.polartgraphic.fr](http://www.polartgraphic.fr)**Photos :** Jean Ravet / Charles Paillet / Marc Odru / Paul EngelmannCouverture et page 8 : Philippe Roux [www.rxstudio.fr](http://www.rxstudio.fr)**Impression :** Imprimerie du Pont de Claix - papier recyclé